

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**  
**Mme MIREILLE PAUL, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE  
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 3 avril 2023 à 19 h  
Hôtel Congrès Chéribourg  
2603, chemin du Parc,  
Orford (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 3 AVRIL 2023

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

#### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

##### MUNICIPALITÉ DE RACINE (DM27)

MM. Mario Côté et Michel Bergeron .....	4
---	---

##### CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE (DM64)

M. Philippe-David Blanchette, Mme Claire Garon .....	16
--	----

##### CORRIDOR APPALACHIEN (DM54-54.1)

Mmes Fabienne Déturche et Mélanie Lelièvre .....	24
--	----

M. MICHEL BRASSARD (DM20) .....	33
---------------------------------	----

PAUSE

REPRISE

#### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

##### REGROUPEMENT DES RÉSIDENTS DE LA CHAÎNE DES LACS (DM39 et 39.1)

M. Nicolas Beaulieu .....	39
---------------------------	----

##### ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC MONTJOIE (DM13)

M. Alain Lévesque .....	50
-------------------------	----

M. ANDRÉ GRAVEL (DM68) .....	60
------------------------------	----

M. MICHEL COMEAU .....	70
------------------------	----

##### DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CIUSSS DE L'ESTRIE-CHUS (DM65 et DM-65.1)

Mme Isabelle Samson (par vidéo) .....	73
---------------------------------------	----

MOT DE LA FIN .....	81
---------------------	----

### SÉANCE AJOURNÉE AU 4 AVRIL 2023 À 13 h 30

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir. Que vous soyez en salle ou à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Antoine Morissette. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête composée de ma collègue Mireille Paul et de moi-même.

20 Nous bénéficions du soutien de Pierre Batellier, de Julie Crochetière, de Marie-Pier Denis et de Marie-Hélène Paré qui sont analystes, de Annie St-Gelais qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, de Karine Lavoie qui est conseillère en communication ainsi que de l'agente de secrétariat, Ana Consuelo Cajamarca.

25 Nous sommes également assistés de Michel Filteau et Zouhir Benachar, qui sont responsables de l'organisation technique et de la sonorisation.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Yolande Teasdale, sténographe.

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine sur le site Web du BAPE et au bureau du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir des centres de consultation qui sont présentement affichés à l'écran et dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle.

Maintenant, quelques considérations techniques. Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, merci.

35 Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée, sauf pour les médias et un membre de notre équipe qui réalisera quelques clichés généraux pour nos médias sociaux.

40 Pour en revenir au vif du sujet, nous avons tenu, du 14 au 16 février derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

45 Nous entamons ce soir la deuxième partie. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyens et citoyennes d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet. Il y a différentes façons de le faire, soit en déposant un mémoire, en le présentant en séance ou en s'exprimant verbalement devant la commission.

50 Nous tenons à rappeler que votre participation à la deuxième partie de l'audience publique est essentielle et enrichissante pour la commission, puisque vous êtes les experts de votre milieu. Vos interventions à cette étape peuvent faire évoluer le regard de la commission sur le projet en général et sur sa justification, en plus de nous permettre de prendre connaissance plus en détail des répercussions que le projet peut avoir sur votre environnement.

55 Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir :

- D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole avant le 16 mars dernier, et qui doivent intervenir ce soir, de bien vouloir se présenter à la table d'accueil à l'arrière pour aviser de leur présence. Pour les participants à distance, des contacts préalables ont été faits pour assurer le bon déroulement de votre présentation en ligne. Merci à tous, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.
- Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.
- Enfin, il est bon de savoir qu'au besoin la commission d'enquête échangera avec les intervenants et intervenantes afin de préciser leur point de vue.

65 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer à l'audience avant le 16 mars dernier, et qui souhaiteraient le faire de manière spontanée ce soir, pourront s'exprimer devant la commission. Pour ce faire, il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière

de la salle ou en ligne. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription et disposeront de 10 minutes pour leur présentation. Le registre est donc ouvert dès maintenant.

70

Le ministère responsable du projet et les personnes-ressources peuvent bien sûr assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Enfin, 8 présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

75

En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Certaines d'entre elles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

80

Dans un même ordre d'idées, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Le respect et la courtoisie sont de mises en tout temps.

85

Soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant. Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier le fait.

90

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance, selon l'ordre d'inscription. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront être faites par écrit au cours de la semaine prochaine, et ce, jusqu'au 13 avril.

95

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web et au bureau du BAPE.

100 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable des  
Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et  
de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

105 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 30 juin 2023. Par la suite, le ministre  
disposera de 30 jours pour le rendre public.

110 C'est à la lumière du rapport du BAPE que le ministre responsable des Parcs fera sa  
recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles  
conditions, appartient au Conseil des ministres.

115 Enfin, une demande spéciale pour vous. Votre opinion à l'égard de nos services est  
importante, c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre  
à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main,  
je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site  
Web sur la page concernant le mandat. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

---

## PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. MARIO CÔTÉ

M. MICHEL BERGERON

(DM27)

### LE PRÉSIDENT :

125 J'invite maintenant notre premier participant, M. Mario Côté, de la municipalité de Racine, à  
venir faire sa présentation. Bonsoir, Messieurs. Vous pouvez présenter votre collègue.

### M. MARIO CÔTÉ :

130 Monsieur, Madame, Mario Côté, maire de Racine. Michel Bergeron, conseiller aussi à Racine,  
parce qu'on va faire cette présentation-là à deux, en alternance, pour essayer de rendre ça un peu  
vivant.

**LE PRÉSIDENT :**

135

Très bien.

**M. MARIO CÔTÉ :**

140

Premièrement, je vais vous parler un peu de Racine, à propos de Racine.

145

La municipalité de Racine a été fondée en 1912 et est située au cœur de la MRC du Val-Saint-François, en Estrie. D'une superficie d'un peu plus de 100 kilomètres carrés, son territoire comporte un noyau villageois, une importante zone agricole, des espaces verts et plusieurs lacs, dont le lac Miller, le lac Brais, le lac La Rouche, le lac Brompton et le lac Fontaine.

150

La municipalité est notamment reconnue pour la qualité de ses plans d'eau, la beauté de ses paysages et son offre en matière de plein-air, comme en font foi les nombreux sentiers récréotouristiques sur le territoire.

155

Nous avons une population proactive et engagée. Les 1 400 citoyens et citoyennes de Racine sont reconnus pour leur esprit d'initiative, leur fraternité et leur sens communautaire fort. Cette communauté unique et accueillante se distingue, entre autres, par son innovation sociale. On doit aux gens de Racine la création de plusieurs coopératives d'avant-garde. À titre d'exemple, ils et elles sont notamment à l'origine de la fondation de La Brunante, première coopérative de solidarité en habitation pour aînés au Québec, dont l'initiative a maintes fois été récompensée, et de la création de la Coopérative de solidarité agroalimentaire de Racine, qui exploite, depuis 15 ans, le Marché Locavore de Racine, comptant aujourd'hui plus de 1 000 membres, consommateurs et producteurs.

160

Nous avons un développement économique dynamique. De par son environnement de qualité, son cadre unique, ses choix d'urbanisme cohérents, son économie dynamique et diversifiée et l'engagement de sa communauté, Racine est un modèle de municipalité en santé dont le développement s'accroît à vitesse grand V.

165

À titre d'exemple, en plus d'une réflexion sérieuse entourant le développement d'un écoquartier, de l'aménagement de sentiers pédestres menant au parc national du Mont-Orford, au

futur parc – on parle de l'agrandissement – et d'un circuit régional de vélo. Ce sont des projets qu'on est en train de mûrir avec l'arrivée du parc. On a :

- 170
- l'arrivée d'un nouveau CPE à 63 places d'ici avril 2024;
  - l'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, par l'ajout d'un gymnase;
  - l'agrandissement du centre communautaire, qui devrait se faire au courant de l'été;
  - l'implantation imminente d'une microbrasserie;
  - l'arrivée récente des entreprises Fromagerie de la Nouvelle France et Soya d'ici;

175

  - l'ajout, en 23-24, de sentiers et de trottoirs au cœur du village;
  - l'adhésion projetée au Mouvement Cœur villageois;
  - l'affiliation projetée au concept Village-relais.

C'est toutes des choses qui dynamisent actuellement notre village.

180

Notre position sur le projet : nous sommes enthousiastes à l'idée du projet d'agrandissement de la limite du parc national du Mont-Orford. Ce projet survient à un moment charnière de l'histoire de notre village, dont le développement s'opère actuellement avec célérité et à plusieurs niveaux. Il y a un momentum. Le contexte est favorable aux initiatives et à l'arrimage du développement de notre municipalité et ce projet d'agrandissement représente, pour nous, une occasion à saisir.

185

L'emplacement stratégique de Racine fait en sorte que ce projet représente un levier majeur à notre développement économique et communautaire. Nous y voyons la possibilité de générer des retombées importantes pour notre région et l'opportunité de :

- 190
- développer un volet nature et plein-air, en collaboration avec l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie et l'école secondaire de l'Odyssee, qui est située tout près, à Valcourt, où tous nos jeunes vont étudier;
  - promouvoir et développer notre secteur agroalimentaire;

195

  - développer le tourisme écologique dans la région;
  - concevoir de nouveaux produits et services en lien avec ce positionnement, tels que : l'hébergement, la restauration, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, et cetera;
  - créer une adhésion communautaire et identitaire autour du projet.
- 200

**M. MICHEL BERGERON :**

205 Bien qu'enthousiaste face au projet, la municipalité de Racine souhaite sensibiliser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à certains enjeux liés au projet de modification des limites du parc national du Mont-Orford.

210 Donc, dans cette section, nous allons vous faire la liste de nos préoccupations et recommandations. Notre vision s'harmonise en effet avec l'énoncé de la *Loi sur les parcs* qui définit un parc national ainsi :

215 « *L'objectif primaire d'un parc national est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.* »

220 Voici donc la liste de nos différentes préoccupations et recommandations. D'abord :

- les orientations de gestion, on en parlera plus tard;
- le lac La Rouche;
- l'avenir de l'entreprise Laö Cabines;
- l'assurance d'un rayonnement pour la municipalité de Racine;
- la biodiversité : éducation et préservation;
- les enjeux de sécurité routière;
- la pratique du vélo de montagne dans le secteur du ruisseau Gulf; et,
- le marais du grand lac Brompton.

225 Bien que nous soyons confiants d'une gestion saine du projet par la Société des établissements de plein air du Québec, la SÉPAQ, quelques précédents entourant la gestion de certains parcs nationaux nous permettent de craindre certaines dérives. Considérant cela, la recommandation qui suit nous apparaît primordiale.

230 Recommandation qui se lit ainsi :

Afin de nous assurer d'un échange d'informations fluide et constant en lien avec ce projet, la municipalité de Racine recommande que soit pérennisée la Table d'harmonisation du parc du Mont-

235 Orford. Nous émettons ainsi le souhait que ladite Table soit tenue informée de tout changement ou ajout au projet, tel qu'il nous est présenté à ce jour. Des échanges soutenus entre le milieu municipal et les gestionnaires de la SÉPAQ en ce sens sont et seront primordiaux.

240 En ce qui concerne le lac La Rouche. Dans le dossier du lac La Rouche, la municipalité de Racine fait valoir qu'elle regrette la décision du gouvernement du Québec de ne pas inclure ce plan d'eau dans le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

245 Cette exclusion manque à notre avis de cohérence, d'autant que le lac La Rouche est situé au cœur du territoire prévu à l'agrandissement du parc national.

245 Dans un contexte où les plans d'eau accessibles dans le parc du Mont-Orford sont limités, ce lac, propriété des Placements Bombardier, aurait très certainement pu permettre aux gestionnaires du parc national du Mont-Orford de concentrer les activités nautiques souhaitées par sa clientèle.

250 Enfin, donc il nous apparaît également important de souligner l'apparence d'iniquité en comparaison à d'autres propriétaires ayant été expropriés du territoire projeté pour l'agrandissement.

255 Notre recommandation spécifique pour ce qui est du lac La Rouche, nous demandons, en fait, une position de compromis entre les principaux intervenants, afin de rendre possible un usage commun du lac La Rouche.

Donc, voici notre recommandation.

**M. MARIO CÔTÉ :**

260 L'autre point, l'autre recommandation, c'est : assurer l'avenir de Laö Cabines.

265 Laö Cabines, c'est le projet d'une vie, celui de Vincent et Marie, citoyens de Racine depuis 2008. Leur entreprise, qui a vu le jour en 2019, consiste en une dizaine de petits chalets rustiques, aménagés en harmonie avec le milieu, en bordure du lac Fontaine. Il s'agit d'un lieu privilégié de ressourcement, de calme et de connexion avec la nature.

270 Notre recommandation, dans ce cas précis, c'est : ayant pour objectif de ne pas déséquilibrer  
l'offre dans le secteur et de favoriser l'entrepreneuriat local, la municipalité de Racine recommande  
de limiter le nombre de chalets dans l'enceinte du parc national du Mont-Orford, de manière à ne  
pas nuire à Laö Cabines, qui sont déjà établis, une entreprise privée, avec une offre similaire.

275 Assurer le rayonnement de Racine. Puisque près du tiers de notre territoire sera  
éventuellement annexé au parc national du Mont-Orford, il nous apparaît justifié de s'assurer que  
notre volet identitaire soit intégré au projet d'agrandissement.

280 Notre volonté ici est donc de rattacher notre communauté au projet, tout en soutenant le  
rayonnement de la municipalité. Nous considérons fondamental que la contribution de notre  
municipalité à ce projet d'importance soit significative, et faisons d'ailleurs déjà preuve d'initiative  
en ce sens.

La recommandation comme telle, c'est :

285 1. Dans le parc et sur les différentes routes du ministère des Transports, voir à ce que la  
municipalité de Racine soit établie et identifiée comme « porte d'entrée » de ce secteur et que ce  
secteur soit identifié sous l'appellation « Secteur Racine » et/ou « Entrée secteur Racine (parc  
Orford/Entrée secteur Racine) », le terme est à développer selon ce qui sera le mieux et plus facile  
à retenir pour tout le monde.

290 2. S'assurer d'une préférence locale ou régionale en matière de création d'emploi. Donc, s'il y  
a des emplois qui sont créés, bien, on espère que ce sera des gens de notre coin.

**M. MICHEL BERGERON :**

295 Ensuite, au niveau de la biodiversité, sujet éducation et préservation : parce que la  
préservation de la biodiversité est le fondement d'un parc national, il nous apparaît important que  
soient mises en place des mesures qui en assureront la protection.

300 Conséquemment, nous suggérons la composition imminente d'un observatoire de la  
biodiversité dans le secteur prévu de l'agrandissement du parc et d'un corridor écologique de  
connectivité dans la vallée du ruisseau Gulf et de la rivière au Saumon.

305 D'abord, l'objectif, donc, de cet observatoire de la biodiversité : éduquer, sensibiliser et agir. L'Observatoire serait une forme de projet hybride jumelant une approche scientifique et un volet éducatif. Il éduque, produit et diffuse des informations scientifiques et techniques permettant de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité dans le secteur prévu et le secteur limitrophe de l'agrandissement du parc.

Nous voulons donc attacher la communauté de Racine à ce projet dans une action concrète.

310 Pour nous, une réflexion éducationnelle entourant l'écosystème du parc national du Mont-Orford s'impose, ceci en cohérence avec l'engagement pris en 2022 à Montréal par la Conférence des Parties à la conférence sur la diversité biologique de la COP 15. Nous nous devons d'élaborer un programme pédagogique et scientifique afin de colliger des données sur l'impact écosystémique de l'arrivée d'un parc national dans notre village.

315 Ensuite, deuxième volet : le corridor de connectivité des milieux naturels de la vallée du ruisseau Gulf et de la rivière au Saumon, contribuer en fait à la connectivité des milieux naturels.

320 Voilà. Par sa richesse, en fait, et parce que, pardon, la richesse et la sensibilité de ce milieu exigent une approche dite « macro », porteuse en termes de conservation, nous proposons la création d'un corridor écologique dont l'entité territoriale serait délimitée au sud par la route 222 et au nord par la rivière Saint-François.

Dans ce secteur, plusieurs acteurs de la conservation sont déjà présents. Je pense à :

- 325
- la réserve naturelle de J.-A.-Bombardier;
  - la réserve naturelle du ruisseau Gulf, propriété de la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon; ainsi que,
  - le parc national du Mont-Orford; et,
  - la réserve de biodiversité.
- 330

D'autres acteurs du secteur se sont montrés déjà intéressés par la création de ce corridor et pourraient prendre part au groupe. Parmi eux : l'organisme Corridor appalachien, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, la MRC du Val Saint-François.

335

**M. MARIO CÔTÉ :**

340 Tel que mentionné déjà, la municipalité de Racine est actuellement à développer un circuit régional de vélo qui, à terme, passerait par le secteur prévu de l'agrandissement du Mont-Orford.

345 Or, une étude de circulation, de sécurité et de visibilité menée par la firme EXP pour le compte du parc national du Mont-Orford révèle qu'une fois l'agrandissement complété, une augmentation du flot de la circulation sur la route 222 pourrait atteindre jusqu'à 25 %. Nous craignons que cela compromette la quiétude et la sécurité des utilisateurs du circuit.

Notez qu'en ce sens, la municipalité de Racine appuie la démarche évoquée dans le mémoire qui sera déposé ou qui a été déposé par le Camping Plage McKenzie.

350 Recommandation d'enjeux de sécurité : la municipalité de Racine recommande la création d'un sentier pédestre et cyclable d'environ 3 kilomètres dans l'empreinte d'une ancienne piste de motoneige qui longe la route 222, à partir du Camping de la plage McKenzie jusqu'au futur stationnement de la paroi Larouche.

355 C'est pour limiter les vélos et tout sur la 222.

**M. MICHEL BERGERON :**

360 Le vélo de montagne dans le secteur du ruisseau Gulf : dans un premier temps, il est important ici de souligner ici que la *Politique sur les parcs nationaux du Québec* mentionne que les parcs nationaux du Québec assurent la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec, donc afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures à des fins d'éducation et de récréation extensive.

365 La récréation extensive se définit par une faible densité d'utilisation du territoire, aussi bien dans le temps que dans l'espace, ce qui contribue généralement à réduire la pression sur le milieu naturel.

370 Comment expliquer alors qu'une activité de vélo de montagne, qui nous apparaît plutôt comme  
une activité potentiellement intensive, ait été intégrée au projet de modification des limites du parc  
dans le secteur du ruisseau Gulf ?

375 Notre recommandation, c'est que dans l'état actuel des connaissances et dans l'attente  
d'études d'impacts sur le milieu, la municipalité de Racine recommande que cette activité, pour  
l'instant, ne soit pas intégrée au projet d'agrandissement du parc national.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron, vous avez atteint vos 15 minutes réglementaires pour la présentation.

380 **M. MICHEL BERGERON :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

385 Je vous demanderais peut-être de finaliser votre présentation assez rapidement, puis on  
échangerait peut-être très rapidement avec vous ensuite.

**M. MARIO CÔTÉ :**

390 Conclusion – L'ensemble de la communauté de Racine attend depuis longtemps et avec  
impatience, l'arrivée du parc national du Mont-Orford sur son territoire. C'est donc avec un  
enthousiasme certain, mais aussi avec vigilance, que celle-ci entrevoit ce projet d'envergure.

395 En cette époque de grande incertitude sur le plan de la biodiversité et des écosystèmes, ce  
projet de conservation écologique est une opportunité d'engagement communautaire que Racine  
est fièrement prête à relever.

400 En toutes saisons, par l'accès à ce territoire naturel, nos citoyens et citoyennes pourront  
bénéficier d'un milieu favorisant l'activité physique, contribuant ainsi au maintien d'une meilleure  
santé globale. Nous voilà au cœur d'un beau et grand projet planétaire, universel et intemporel!

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Messieurs.

405

**M. MICHEL BERGERON :**

Est-ce qu'il est possible de remercier quelques personnes, quand même, dans...

410

**LE PRÉSIDENT :**

Très rapidement, alors, en moins d'une minute.

**M. MICHEL BERGERON :**

415

Très rapidement. Simplement remercier, puisque dans la dernière année et demie, l'équipe de la municipalité chez nous a été en contact régulier avec les promoteurs du projet, et ces discussions ont porté fruit sur plein de sujets, ont été vraiment fructueuses.

420

Et je pense que nous tenons ici, la municipalité, à remercier certaines personnes particulièrement impliquées : André-Anne Gagnon, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques; Alain Thibault, du même ministère; Christian Pelletier également, du ministère de l'Environnement, de la Lutte et des changements climatiques; sans oublier Brigitte Marchand, de la SÉPAQ, et Claudia Lascelles. Voilà.

425

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Messieurs. Pendant que je reprends la parole, juste une petite disposition technique : je vais fermer le registre. Ça n'a pas bougé beaucoup pendant la première présentation, donc je ferme le registre pour la soirée.

430

Sachez qu'il y aura d'autres séances. Puis s'il y a d'autres gens qui veulent qui veulent se réinscrire de manière spontanée, vous pourrez le faire aux autres séances, mais pour ce soir, on va clore avec ce que nous avons actuellement comme personnes qui se sont ajoutées au registre.

435

Monsieur Côté, j'aurais peut-être une petite précision ou une question à vous poser par rapport à une intervention ou plutôt une recommandation que vous avez faite concernant les emplois.

**M. MARIO CÔTÉ :**

440

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

445

Vous avez émis la recommandation d'assurer une préférence locale ou régionale en matière d'emploi. Est-ce que vous pourriez élaborer ou avez-vous des suggestions par rapport à comment on pourrait arrimer votre volonté avec, bon, la volonté ou en fait les offres d'emploi qui pourraient survenir?

450

**M. MARIO CÔTÉ :**

Bien, disons, à compétence égale, quand les gens ont les compétences voulues, si ce sont des gens de Racine ou de la région immédiate, je pense qu'il faudrait favoriser ces gens-là, effectivement, pour qu'on voie des retombées chez nous.

455

Qu'on ait un garde-parc qui reste dans le village, ce serait beau. Mais on verra, ce n'est pas... je vous donne un exemple, mais je pense que ça serait intéressant aussi que peut-être, que ça soit aussi des gens qui ne sont pas nécessairement, mais qui vont s'établir dans notre coin.

460

Donc, mais on voudrait voir un impact positif des gens qui vont travailler dans le parc, qu'ils deviennent membres de notre communauté, s'ils ne le sont pas déjà.

**LE PRÉSIDENT :**

465

Très bien. Je vous remercie beaucoup pour la précision. Puis je tiens aussi peut-être à vous mentionner, vous rassurer que le mémoire que vous avez déposé, à partir du moment où il est présenté, il est rendu public. Donc, je sais que vous n'avez peut-être pas eu le temps de passer au travers toutes les recommandations que vous vouliez faire...

470 **M. MARIO CÔTÉ :**

Oui.

475 **LE PRÉSIDENT :**

475

C'est dommage, on a un certain temps qui est limité, mais je tiens à vous rassurer : c'est accessible sur le site Web du BAPE, c'est accessible à tout le monde, donc tout le monde va pouvoir le consulter puis aller voir toutes les recommandations. Parce que nous l'avons lu, en prévision de vous accueillir ce soir, puis on a vu évidemment qu'il y avait plus de recommandations que

480

simplement celles que vous avez faites ce soir...

**M. MARIO CÔTÉ :**

Exactement.

485

**LE PRÉSIDENT :**

... mais je tiens encore une fois à vous remercier beaucoup pour votre intervention. Je vous souhaite une belle soirée.

490

**M. MARIO CÔTÉ :**

Merci beaucoup aux commissaires de nous avoir écoutés. Et d'écouter tout le monde.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Ça fait plaisir. Ça fait plaisir, merci.

500

Peut-être juste une petite précision par rapport à l'annonce que j'ai fait concernant le registre : bon, vous savez que les opinions de manière spontanée peuvent être émises, mais nous laissons le registre ouvert dans la perspective où certaines personnes voudraient rectifier des faits.

505 Donc, les seules possibilités qu'il va rester – bon, c'est assez technique, ce que je vous dis là, mais les gens qui sentent le besoin d'avoir plus de précisions, je vous invite à aller voir madame Lavoie ou madame St-Gelais pour avoir des précisions par rapport au droit de rectification, mais pour le restant de la soirée, c'est ce qui restera ouvert, pour ceux qui veulent se prévaloir de ce droit-là.

510

---

**M. PHILIPPE-DAVID BLANCHETTE**  
**Mme CLAIRE GARON (DM64)**

515

**LE PRÉSIDENT :**

Nous sommes rendus maintenant à Philippe-David Blanchette, que j'inviterais à venir à l'avant, ici, pour sa présentation. Donc, je vous rappelle : vous avez 15 minutes, puis ensuite on pourra échanger brièvement avec vous à la suite. Puis si vous êtes accompagné, je vous invite à présenter votre accompagnatrice.

520

**M. PHILIPPE-DAVID BLANCHETTE :**

525

Je suis effectivement accompagné de Claire Garon, qui est administratrice du Conseil régional en environnement de l'Estrie. Moi-même, je suis codirecteur du Conseil régional en environnement de l'Estrie. Bien, merci d'abord à vous de nous entendre aujourd'hui.

530

Peut-être une petite présentation du Conseil régional, pour bien saisir où on se situe. Le Conseil régional de l'environnement est dans la région depuis 1989. On fait partie du Réseau national des conseils régionaux en environnement du Québec, donc le Conseil régional de l'Estrie est un des 16 conseils régionaux au Québec.

535

Notre mission : évidemment, améliorer et protéger l'environnement et la qualité de vie en Estrie. Donc, évidemment, on s'est penchés sur cette question-là, c'est un peu dans notre mandat aussi, de la part du Ministère, de participer à vos audiences, et c'est avec un grand plaisir qu'on y participe.

On a déjà d'ailleurs participé à d'autres audiences du BAPE sur la question, en 2002 et en 2005. C'est ma collègue, à l'époque, Jacinthe, qui avait participé à ces présentations.

540 Aujourd'hui, en fait, on se rend bien compte que c'est le dénouement d'un long processus qui a d'abord été politique, parce que finalement, la première fois qu'on a commencé à parler des limites du parc, c'était pour le réduire et ouvrir la construction de condos au pied de la montagne. Et aujourd'hui, c'est clair que le Conseil régional est heureux de voir que ça a pris la tangente inverse et que les limites du parc sont agrandies plutôt que rétrécies.

545 Donc, clairement, aujourd'hui, notre position est de saluer le projet, un projet qui est nécessaire, qui est important et significatif d'un point de vue écologique. Et contrairement à l'habitude, peut-être que vous avez l'habitude de voir des gens qui viennent pour minimiser les impacts d'un projet, notre optique est un peu différente, on voudrait peut-être améliorer certains impacts positifs de ce projet-là, et nos recommandations vont en ce sens-là.

550 Simplement pour vous aviser aussi que le mémoire a été présenté, est présenté par nous deux, mais coécrit avec madame Garon, madame Caron et madame Dénommée-Patriganni, qui est aussi sur le conseil d'administration.

555 Donc, c'est une excellente nouvelle, parce qu'en Estrie le territoire public est relativement peu nombreux. On compte à peu près 4 % du territoire qui est du territoire public, donc l'élargissement du parc est en ce sens-là une vraie bouffée d'air frais, d'autant qu'on est dans des situations importantes où la connectivité écologique est au cœur des préoccupations dans les MRC, dans plusieurs acteurs en environnement qui sont ici aujourd'hui.

560 Donc, je pense que le promoteur du projet, le gouvernement, a bien saisi l'importance d'élargir le parc en ce moment-ci. Ça nous reconforte de voir qu'ils ont persisté dans leur intention d'aller jusqu'au bout dans l'élargissement du parc.

565 Maintenant, peut-être quelques petites recommandations. On en a de trois ordres. La première, c'est une recommandation pour mettre en place une stratégie autour de la connectivité écologique.

570           Donc, les représentants de la Ville de Racine en ont fait part, il y a des massifs importants au nord du parc, qui sont déjà sous une protection, déjà mis en conservation, et il serait important que la gestion de ces territoires-là qui sont périphériques et relativement près du parc puisse bénéficier justement de l'agrandissement des limites du parc, pour que les moyens dont dispose la SÉPAQ et le parc national, bien, puissent bénéficier à ces différents espaces-là.

575           Donc, la partie nord, près de la rivière au Saumon, devrait faire partie, donc, de cette espèce de concertation autour de la question de la connectivité écologique.

580           Donc, notre recommandation, c'est justement le développement d'un espace qui impliquerait l'ensemble des acteurs qui possèdent ou qui gèrent des terrains à des fins de conservation en périphérie du parc national du Mont-Orford, puis plus particulièrement dans le secteur visé par l'agrandissement, notamment la vallée de la rivière au Saumon.

585           Donc, comment pratico-pratique on voit ça se mettre en place? Bien, d'abord rappeler que le Conseil régional siège sur la table d'harmonisation du parc depuis très longtemps, et c'est d'ailleurs pour ça que notre mémoire est assez court, puisqu'on a été consultés en amont, et on a eu l'occasion de donner notre avis à plusieurs étapes clés de la construction de ce projet-là, mais on pense évidemment que la table d'harmonisation pourrait être un noyau, en fait, pour développer cette connaissance et cette concertation sur la connectivité.

590           Donc, que ce soit la table elle-même ou un comité qui serait mis en place, d'ailleurs il y en a déjà qui sont mis en place, mais je cherche le nom à l'heure actuelle, mais des comités qui pourraient gérer en fait la rencontre, la coordination de ces acteurs-là pour pouvoir aller plus loin dans ces éléments de connectivité là et de faire bénéficier, en fait, l'agrandissement et les territoires autour.

595           Il y a un enjeu plus général sur la question de la connectivité au Québec qui est en train de se développer. Je pense que la SÉPAQ se positionnerait de manière stratégique en essayant de développer des liens avec le milieu, pour justement développer un outil de coordination de tout cela.

600           Ça pourrait se faire aussi en étendant le plan de conservation, qui est l'outil principal de planification du parc. Donc, différentes manières de procéder.

605 Mais clairement, au cœur de cette recommandation-là, d'améliorer la connaissance sur la biodiversité dans des lieux qui sont tout près du parc et qui ont des statuts qui sont tout près aussi dans le parc, en fait, notamment pour la connaissance sur la connectivité et la biodiversité. Donc, importante première recommandation.

610 Puis évidemment, la connectivité ne se fait pas seulement qu'avec le nord, mais aussi avec le sud du parc. Les enjeux de l'autoroute 10 qui viennent couper les massifs du parc, déjà on a des partenaires, chez Corridor appalachien, qui ont présenté un plan de connectivité de l'autoroute 10.

615 Donc, la connectivité écologique serait comprise dans son ensemble, du nord au sud, pour justement bénéficier, en fait, augmenter les impacts positifs de l'élargissement du parc. Donc, première recommandation sur la question de la connectivité et la biodiversité.

La deuxième recommandation porte plutôt sur le transport, et c'est Claire qui la présente.

**Mme CLAIRE GARON :**

620 O.K. Au niveau du volet transport, nos recommandations.

Désigner un représentant du parc pour participer aux stratégies du développement du transport collectif mises en œuvre par les MRC concernées.

625 Les différents services de la MRC tentent d'intégrer la mobilité durable afin de faciliter l'accès à l'emploi et aux loisirs sur leurs territoires et en périphérie. En tant que générateur de déplacements, le parc pourrait, comme première étape, démontrer son intérêt à participer aux travaux de réflexion des MRC du Val-Saint-François et de Memphrémagog sur le développement du transport collectif à l'intention des travailleurs et du tourisme.

630 Promouvoir le covoiturage auprès du personnel du parc et de sa clientèle.

635 Afin de favoriser l'accès et la mobilité durable du personnel et de la clientèle du parc, le parc pourrait promouvoir le covoiturage, afin d'offrir une option de transport complémentaire aux navettes privées qui organisent des sorties dans les parcs nationaux, surtout en provenance des grands centres.

Exemple, l'entreprise Les navettes nature, un organisme à but non lucratif, qui justement a offert ce service-là, mais surtout à partir de la région de Montréal.

640 La promotion d'une plateforme de covoiturage aurait pour but de réunir des personnes qui prévoient le même itinéraire pour se rendre au parc. Le parc pourrait aller jusqu'à associer des rabais à la pratique du covoiturage, un atout indéniable pour maximiser son attrait.

645 Ensuite, développer un système de navettes électriques joignant à heures fixes les différents points de service du parc.

650 La popularité et la proximité du parc avec plusieurs centres urbains font en sorte qu'il y a un achalandage important d'automobiles sur le circuit routier à l'intérieur de ses limites. À l'instar de certains parcs nationaux américains, le parc pourrait profiter de ce fort achalandage pour instaurer des circuits de transport électrique à heures fixes pour joindre les principaux attraits du parc, comme la boucle de camping, la plage, le centre de services, le départ de sentiers, et cetera.

655 Cet ajout compléterait avantageusement l'offre déjà intéressante en location de vélos proposée par la SÉPAQ en réduisant l'intérêt pour la clientèle de se déplacer en voiture lors de leur séjour au parc, tout en facilitant l'accès aux personnes venues sans véhicule personnel.

La possibilité d'arriver en autobus et de pouvoir louer un vélo électrique ou un vélo cargo pourrait participer à développer une offre plus nature pour le transport à l'intérieur du parc.

660 Nous constatons les efforts fournis par le promoteur du projet pour minimiser les impacts de l'installation des points de service, des stationnements, des chemins, et cetera, sur les milieux naturels. En ciblant des lieux déjà affectés par leur usage antérieur – les anciens chemins, les carrières – pour le développement et la mise en place de ces infrastructures, le projet réduit les impacts.

665 Toutefois, la manière la plus certaine d'y parvenir à plus long terme est de participer aux efforts des entreprises privées, de la MRC et des municipalités qui proposent des offres de transport collectif pour leurs clientèles ou la population et ainsi minimiser les besoins sans cesse grandissants en stationnements.

670

Un plus grand accès à des moyens de transport autres que l'autosolo aura à long terme l'avantage indéniable de réduire la demande pour la conversion d'espaces naturels en espaces de stationnement dans les limites du parc.

675 **M. PHILIPPE-DAVID BLANCHETTE :**

Troisième recommandation, cette fois-ci, sur justement l'augmentation de l'achalandage à l'intérieur du parc puis des enjeux sur la biodiversité.

680 En fait, nous suggérons de soumettre un échéancier à la table d'harmonisation pour identifier les étapes qui requalifieront les zones de préservation, c'est-à-dire de bien suivre les impacts des activités qui sont développées puis de s'assurer qu'elles restent en concordance avec la connaissance du milieu écologique que l'on aura obtenue et conservée par les activités du parc, et donc de s'assurer d'harmoniser les usages et de pouvoir qualifier certains usages, si nécessaire, dans un but de conservation. Donc, c'était notre troisième recommandation.

685 Puis toute dernière recommandation, qui est plutôt de l'ordre d'une remarque, en fait; encore une fois, le secteur du lac La Rouche, qui est un peu l'éléphant dans la pièce, on se surprend quand même du fait que le secteur soit laissé de côté par le parc. Les usages industriels, les tests qui pourraient y être effectués nous semblent assez incompatibles avec la vocation de conservation du parc.

690 Et donc, la recommandation serait de prévoir d'harmoniser les usages sur le lac, c'est-à-dire limiter le nombre d'embarcations possibles, limiter la puissance des embarcations qui peuvent aller sur le lac, de manière à ne pas perturber l'ambiance à l'intérieur du parc.

695 Je ne sais pas trop quels types d'expériences industrielles peuvent avoir lieu sur un parc, mais ça paraît étonnant de voir ça se passer à l'intérieur des limites d'un parc.

700 Voilà. Malgré tout, ces recommandations veulent faire œuvre utile et améliorer le projet. Malgré tout, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est en faveur et très heureux de la mise en place de ce projet de l'élargissement des limites du parc.

**LA COMMISSAIRE :**

705

Merci beaucoup, Madame Garon, Monsieur Blanchette. Madame Garon, je reviens vers vous concernant la recommandation que vous faites sur la participation des autorités du PNMO aux discussions qui portent sur le transport collectif des MRC.

710

Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur c'est quoi l'état actuel de ces efforts-là dans les deux MRC que vous avez nommées? Vers quoi vous voudriez que ça aille?

**Mme CLAIRE GARON :**

715

Est-ce que vous parlez plus particulièrement de la MRC Memphrémagog? Parce que je suis membre du comité consultatif du transport collectif.

**LA COMMISSAIRE :**

720

Bien, écoutez, dites-moi ce que vous savez, puis...

**Mme CLAIRE GARON :**

725

Bon. À l'heure actuelle, on a, au niveau du transport collectif, de façon générale, on manque de moyens. Et ça, ça implique des véhicules et aussi des opérateurs pour des véhicules. Par contre, les demandes sont très grandes, ne serait-ce que pour des activités de la vie quotidienne ou encore des transports un peu à l'extérieur.

730

Donc, quand les gens ont vu que le parc allait s'agrandir, évidemment, on a créé une attente pour que le transport collectif puisse être implanté au niveau du nouveau parc, pour qu'on puisse s'y rendre, et que ça ne soit pas toujours, disons, axé sur... bon, pour le tourisme, on va favoriser certains couloirs, certains circuits d'autobus, des choses comme ça. On veut que les résidents aient accès au parc, et la MRC est ouverte à ce genre de projet là. On va s'asseoir, on va en discuter, comme ils m'ont dit.

735

**M. PHILIPPE-DAVID BLANCHETTE :**

740 Les MRC, si je peux me permettre en fait de compléter la réponse, sont dans les démarches de transport durable, transport actif. On fait beaucoup d'accompagnement, au Conseil régional, en cette matière-là, que ce soit pour la MRC de Memphrémagog, mais les MRC en Estrie en général sont très au fait et proactives dans ces milieux-là.

745 Donc, c'est un bon moment, je pense, pour les autorités du parc, de plonger dans la mêlée puis de se mêler à ces discussions-là, pour bien arrimer le projet avec les projets qui sont en cours dans les différentes MRC.

**LA COMMISSAIRE :**

750 O.K. Bien, comme on a un petit peu de temps, Monsieur Blanchette, je voudrais revenir sur votre première recommandation qui concerne la connectivité. Puis monsieur le maire de Racine l'a aussi évoqué, mais tout ça, ça se passe à l'extérieur des limites du parc.

**M. PHILIPPE-DAVID BLANCHETTE :**

755 Oui. Oui. Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

760 Concrètement, le rôle des autorités responsables de la gestion et de l'exploitation du parc, vous voyez ça comment par rapport à une dimension qui est très régionale? Est-ce que vous voyez ça comme une sorte de catalyseur? Comment vous... est-ce que vous pourriez élaborer un petit peu plus là-dessus?

**M. PHILIPPE-DAVID BLANCHETTE :**

765 Oui, effectivement. Bien, il y a des comités d'harmonisation qui se mettent en place et puis qui relèvent de la table d'harmonisation, en fait, avec le milieu. Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on voit cette démarche-là, quelque chose qui existe déjà dans les structures du parc puis qui pourrait

770 être bonifié et dans lequel on pourrait avoir un mandat particulier sur la question de l'écologie des milieux qui sont frontaliers, qui sont près des frontières.

Donc, ce n'est pas de créer des instances supplémentaires, mais simplement d'utiliser les instances actuelles et de les doter d'un mandat, en fait, pour mener à bien ce genre de démarche là.

775 **LA COMMISSAIRE :**

O.K., bien, je vous remercie beaucoup pour la réponse. Merci à tous les deux.

780 **M. PHILIPPE-DAVID BLANCHETTE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

785 Merci beaucoup, bonne soirée.

---

**Mme FABIENNE DÉTURCHE**  
**Mme MÉLANIE LELIÈVRE**  
**(DM54 et DM54.1)**

790

**LE PRÉSIDENT :**

795 J'inviterais maintenant Fabienne Déturche à l'avant, s'il vous plaît. Comme je le mentionnais pour les intervenants précédents, vous avez 15 minutes pour présenter. Puis si vous êtes accompagnée, vous pouvez présenter la personne qui est avec vous.

800

**Mme FABIENNE DÉTURCHE :**

Bonjour. Donc, je suis accompagnée de Mélanie Lelièvre, qui est directrice générale chez Corridor appalachien.

**LE PRÉSIDENT :**

805           Bonsoir.

**Mme MÉLANIE LELIÈVRE :**

810           Bonsoir. Merci beaucoup de cette opportunité, on est bien heureux d'être ici. Alors, Mélanie Lelièvre et Fabienne, on va faire ça en équipe. Mais on ne va pas lire le mémoire au complet, parce qu'on va manquer de temps, donc on va aller à l'essentiel.

815           Donc, évidemment, comme les interlocuteurs précédents, je vais commencer par une courte présentation de Corridor appalachien. Donc, Corridor appalachien est un organisme de conservation, une ONG avec un statut de bienfaisance, et on a pour mission la protection des milieux naturels de la région des Appalaches.

820           Donc, la vision initiale qui a initié la création de notre organisation, c'était, d'ailleurs il y a maintenant 20 ans, c'était de réunir les massifs forestiers de monts Sutton à ceux du parc national du Mont-Orford, alors on est au cœur de l'enjeu ici, et le tout afin d'assurer la connectivité des milieux.

825           Donc, nos projets sont basés sur la science, sur une approche rigoureuse de la planification des actions de conservation. On est composé d'une équipe d'une vingtaine d'employés avec l'apport d'une quinzaine de stagiaires en période estivale. Donc, on a vraiment bâti une solide expertise dans le domaine de la conservation.

830           Et le territoire sur lequel on travaille, les Montagnes-Vertes, donc c'est la portion canadienne, québécoise, de l'aire naturelle des Montagnes-Vertes, qui s'étend du sud du Vermont jusqu'au nord du grand massif du Mont-Orford. Et ce territoire-là est reconnu à l'échelle internationale comme un secteur névralgique pour le maintien de la connectivité pour l'ensemble de la province naturelle des Appalaches nordiques et de l'Acadie. Ce n'est pas rien. On reviendra sur la connectivité, comme nos intervenants précédents.

835           Et je voudrais juste terminer cette portion-là en mentionnant qu'on est très fiers, avec nos partenaires, donc que sont Conservation de la nature et nos 17 organisations affiliées, avoir protégé,

au cours de ces dernières années, plus de 16 300 hectares à perpétuité de milieux naturels de haute valeur écologique en territoire privé.

840 D'entrée de jeu, de façon générale, par rapport au projet d'agrandissement, on veut évidemment souligner qu'on est extrêmement heureux de cette annonce, de ce projet. On félicite la décision politique qui était attendue, d'agrandissement, qui était attendue évidemment depuis longtemps, et on veut féliciter toutes les personnes qui ont travaillé de près, de loin, sur ce projet.

845 C'est un travail de longue haleine qui a été mené avec rigueur, et nous la saluons. On en est vraiment heureux. Et on considère que l'agrandissement du parc national du Mont-Orford constitue une pièce maîtresse pour le maintien de l'intégrité écologique sur l'ensemble de l'aire naturelle.

850 Nos recommandations portent principalement sur deux thématiques, la première étant sur vraiment tout le volet d'aménagement, le zonage, les activités, pour lequel on a huit recommandations, on va y aller très brièvement. Et l'autre portion, c'est une recommandation plus sur l'assiette territoriale du parc et des recommandations relatives à la connectivité et à d'autres potentiels d'agrandissement.

855 Alors, de façon générale, en introduction de la première portion de nos recommandations, ce que nous constatons, c'est que, de façon générale, on se pose des questions sur si la présence de la vocation récréative n'a pas pris le dessus sur la vocation conservation dans le projet d'agrandissement.

860 On sait que la vocation première d'un parc national doit être le maintien des écosystèmes, et on constate, avec l'intensité des activités, leur densité, leur diversité et leur répartition tout le long de l'agrandissement, une certaine dérive utilisatrice basée un peu trop sur une demande du secteur du plein-air au profit de la conservation des milieux naturels.

865 La forme longitudinale particulière du projet d'agrandissement fait en sorte que, et avec toutes les activités qu'on y retrouve, leur densité, la présence canine, leur répartition tout le long, fait en sorte qu'on constate qu'il n'y a aucune zone, finalement, où la faune peut traverser et se déplacer dans ce grand parc national sans être impactée ou dérangée par la présence humaine et canine.

Alors, je laisse Fabienne faire les recommandations plus spécifiques pour cette portion.

870 **Mme FABIENNE DÉTURCHE :**

Donc, au niveau du zonage, le zonage préservation extrême a été écarté du fait de la fréquentation importante du parc et aussi du fait qu'il y ait beaucoup de terres privées autour du parc. Donc, on recommande, nous, que ce soit la sensibilité du patrimoine naturel qui guide le choix du  
875 zonage et non pas des particularités de gestion, donc que le zonage préservation extrême puisse être considéré dans certains habitats fragiles, par exemple.

Au niveau du faucon pèlerin, on recommande aussi de fermer la paroi à l'escalade lors de sa  
880 période de nidification pour la paroi nord du lac La Rouche.

La présence des chiens dans le parc; que les chiens soient une contrainte pour la faune, c'est quelque chose qui est très documenté. Le fait que le parc ait une forme très longitudinale et que les chiens soient acceptés sur des sentiers, je dirais, dont la longueur est nord-sud et très linéaire, fait  
885 en sorte qu'à peu près dans les trois quarts du parc, les chiens ont un impact.

Donc, on recommande ici de limiter leur présence et de les restreindre en fait à des portions très définies dans le parc, voire même, quand ils sont acceptés dans un sentier, que de part et d'autre  
890 du sentier, 100 mètres de part et d'autre du sentier, on ait un zonage d'ambiance.

L'activité vélo de montagne : on a des recherches dans l'Ouest canadien qui ont montré que les vélos de montagne avaient le même impact sur la faune que des motorisés. Les chercheurs, à  
895 cet effet, montraient des inquiétudes.

Ce qu'on sait, c'est que, pour que l'activité des vélos de montagne ait lieu, on a une densité de sentiers extrêmement importante. Donc, si on met un *buffer* autour de chaque sentier, bien, on  
900 se retrouve avec une zone quand même assez intensive.

Le ministère de l'Environnement, dans le cadre des réserves naturelles, pour des sentiers de randonnée, nous dit qu'il utilise la loi du pouce pour les sentiers de randonnée : 1 kilomètre de  
905 périmètre d'aire naturelle, c'est 1 kilomètre de sentier.

Ici, le calcul montre que c'est 9.5 kilomètres, le périmètre défini dans le rapport, et qu'on a 20 kilomètres de sentier pour du vélo de montagne. Donc, on a un ratio quand même qui est extrêmement important.

905

Donc, ce qu'on recommande, c'est que si ce type d'activité a lieu dans un parc, le zoner récréation intensive et de mener des études extrêmement sérieuses concernant les impacts sur la faune.

910

Au niveau des traverses des routes 220 et 222 : l'agrandissement du PNMO et sa mise en valeur amèneront un accroissement significatif de la circulation routière. On sait que les passages fauniques sont extrêmement efficaces. Ils ont fait leurs preuves pour la sécurité routière et pour favoriser les déplacements des espèces terrestres, aquatiques et semi-aquatiques, donc on recommande ici que des traverses fauniques soient étudiées dans la mise en valeur du parc.

915

La dernière recommandation, bien, c'est sur le plan de l'accessibilité. Dans la *Loi sur les parcs*, les parcs doivent être accessibles, et c'est tout à fait louable. On recommande ici qu'il y ait quand même de la prudence quant au type et au nombre d'activités qui est proposé.

920

L'offre des activités de devrait pas se baser sur l'engouement de la population pour une activité ou un nombre de personnes qui pratiquent une activité, mais avant tout à travers le prisme de l'impact de l'activité sur le milieu naturel. Les commerces vont toujours proposer des activités très variées avec du matériel de plus en plus performant, donc on a ici à être extrêmement vigilants.

925

**Mme MÉLANIE LELIÈVRE :**

Alors, la deuxième portion de notre mémoire porte sur la prise en compte de la connectivité, encore cette fameuse connectivité, et le potentiel de conservation et d'agrandissement en dehors de l'assiette qui est actuellement proposée.

930

On peut considérer la connectivité ou l'action de vouloir relier les aires protégées entre elles comme la meilleure police d'assurance dont on peut se prémunir pour nos écosystèmes et la faune, pour s'adapter aux changements climatiques.

935 Dans le contexte de notre travail, au sein de Corridor appalachien, on déploie des projets qui s'inscrivent dans cette mission-là, et on a comme préoccupation majeure de vouloir relier les aires protégées entre elles pour leur maintien à très long terme. On sait que des aires protégées, isolées, vont s'amenuiser en biodiversité au fil du temps.

940 Dans le contexte de notre travail au sein de Corridor appalachien – d'ailleurs, on avait fait partie des projets de zone périphérique de 2015 à 2016 ou 2017 –, il y a beaucoup de projets qui ont été initiés, qui ont été portés à notre attention, donc des familles, des gens qui nous contactent pour faire des projets de conservation dans ce qu'on appelle « cette zone périphérique du parc national du Mont-Orford » et on a souvent porté à l'attention des autorités du parc certains projets – j'y  
945 reviendrai – et donc des opportunités de conservation dans la région. On est d'ailleurs la région au Québec où il y a le plus de projets de conservation en terre privée, la plus forte densité de projets de conservation comme ça qui émergent.

Et on rappelle également qu'on sort de la quinzième conférence des partenaires sur la  
950 biodiversité et qu'on a maintenant un engagement collectif de tendre vers 30 % d'aires protégées, et ça va être un réel défi à mettre en œuvre. La région, dans l'Estrie-Montérégie, entre 3,5 et 4 % d'aires protégées.

Donc, on a encore une forte carence, on a encore des gains importants à faire. Et dans ce  
955 contexte-là, on souhaite que les autorités, le parc, gardent un mécanisme ouvert qui permettrait assez aisément, facilement, de pouvoir intégrer de nouvelles portions de territoire qui pourraient faire partie du parc.

Donc, précédemment, on comprend, on nous a évoqué des critères de contiguïté, de rectiligne  
960 des territoires proposés, mais on pense que dans un contexte actuel de crise de la biodiversité, qu'on devrait être un peu plus souple et permettre, voilà, un mécanisme ouvert, rester proactif pour accepter des propositions, pour que ce ne soit pas une fin en soi, mais qu'on puisse peut-être se revoir dans cinq ans avec un autre agrandissement.

965 Et je laisse ma collègue, je pense avoir bien fait l'introduction, Fabienne, présenter deux secteurs particuliers que l'on propose avec peut-être des cartes qu'on avait demandé de...

**Mme FABIENNE DÉTURCHE :**

970

À l'ouest du parc, dans la municipalité d'Eastman, vous avez la carte ici : dans la municipalité d'Eastman, on a trois propriétaires qui nous ont accrochés pour se départir de leur lot. L'assiette des projets était trop petite, donc on s'est dit qu'on va peut-être agrandir l'assiette des projets, on va voir ce que ça donne. Et on a défini 13 lots, que vous voyez, c'est le rouge et le vert sur la carte, qui totalisent 62 hectares, pas loin de 63 hectares.

975

Tous les propriétaires ont été contactés. Il y a une très grande ouverture de la part des propriétaires. Il reste deux personnes physiques et deux personnes morales qui n'ont pas répondu à notre demande. Sachant que dans deux personnes morales, c'est une seule personne physique qui est derrière, dans le fond, il reste trois propriétaires à approcher.

980

Donc, c'est une zone qui a une valeur écologique extrêmement importante, qui comprend le mont Sylvio-Lacharité, qui offre des points de vue remarquables qui culminent à 590 mètres, et c'est classé paysage naturel d'intérêt supérieur à la MRC. Les relevés écologiques qui ont été faits montrent que c'est très riche en biodiversité.

985

Advenant que le ministère de l'Environnement aille de l'avant pour acquérir les lots que vous voyez en vert et en rouge sur cette carte, la municipalité d'Eastman est prête à leur céder leur parc municipal adjacent à l'assiette de projet, qui est en bleu avec les rayures, et qui fait à peu près 20 hectares. Donc, on a un potentiel ici de 82.55 hectares d'agrandissement, donc ce qui n'est quand même pas rien.

990

Je veux mettre ensuite l'accent sur le secteur sud du parc, si on peut changer de diapo, s'il vous plaît. Le secteur sud du parc : toutes les analyses de connectivité qui ont été réalisées par Corridor appalachien montrent que ce secteur est absolument névralgique en termes de maintien de la biodiversité et pour l'adaptation aux changements climatiques lorsque la population va se déplacer vers le nord.

995

On fait le lien entre des noyaux d'habitats au sud et les monts Sutton et le parc national du Mont-Orford. C'est un secteur qui est zoné résidentiel et touristique. On peut développer, vu le schéma d'aménagement de la MRC et le zonage de Magog. Et s'il y a des développements dans ces secteurs-là, ça mettrait vraiment à mal la résilience du parc.

1000

1005 Donc, on recommande au gouvernement du Québec d'intégrer une part de ce secteur dans le parc régional du Mont-Orford, c'est-à-dire de voir sa stratégie de connectivité avec ce secteur sud qui est absolument névralgique, et de prendre en compte les recommandations qu'on a fait : plan de connectivité, autoroute 10, non seulement pour les bénéfiques fauniques et la sécurité routière, mais pour la pérennisation des écosystèmes du parc.

1010 **Mme MÉLANIE LELIÈVRE :**

Notre dernière recommandation, un peu une section à part, bien, en fait, les tables d'harmonisation, qui constituent des lieux de gouvernance participative importante, qui donnent des voix à des acteurs régionaux pour le déploiement du parc, donc favorisent une gestion intégrée de la zone périphérique, et à ce jour, nous n'avons pas eu accès à cette table d'harmonisation.

1015 Dans le contexte du rôle que nous jouons, des projets que nous initions, de la science dont on dispose, toute l'importance qu'a chez nous l'acquisition de connaissances qui peut aider à guider certaines actions en périphérie du parc, donc on pense qu'on serait un allié vraiment de premier choix, important, pour faire partie de cette table d'harmonisation. Et on aimerait qu'une place soit dorénavant réservée à Corridor appalachien pour siéger au sein de la table d'harmonisation.

1020 Et enfin, en conclusion, je pense qu'on respecte notre temps : je rappelle qu'on salue vraiment l'agrandissement du parc, on en est très heureux. C'est une étape très importante pour le maintien de l'intégrité écologique de l'aire naturelle.

1025 Nos deux principaux bémols, c'est qu'il y a un peu trop d'activités qui ne sont pas nécessairement toutes, qu'on peut qualifier, de « faible impact ».

1030 On aimerait qu'il y ait des zones où la faune puisse se déplacer et qu'elle soit moins impactée, donc laisser des zones un peu plus de nature... de préservation extrême; et également, qu'on garde un mécanisme ouvert pour de futurs agrandissements, afin qu'on pérennise ou qu'on ait un impact à long terme encore meilleur sur le maintien des écosystèmes du parc en assurant la préservation de certains secteurs à proximité et de pouvoir éventuellement les relier davantage avec d'autres initiatives présentes.

1035 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1040 Merci beaucoup à vous deux pour votre présentation. Non, je vous demanderais de ne pas applaudir, s'il vous plaît, on va respecter le climat serein que vous avez offert à la commission pendant la première partie. Pour la deuxième partie, j'aimerais que ça demeure... bon, s'il vous plaît.

1045 Écoutez, je vais y aller avec une petite question. Justement, vous avez comme deux volets à votre mémoire, vous avez montré la démarche que vous avez faite par rapport à des possibles acquisitions de terrains, et vous proposez éventuellement un mécanisme plus ouvert pour faire des agrandissements ou permettre des agrandissements.

1050 Est-ce que vous pouvez élaborer? À quoi vous pensez quand vous pensez à un mécanisme plus ouvert pour l'agrandissement? Est-ce que vous avez des réflexions à nous partager par rapport à ça?

**Mme MÉLANIE LELIÈVRE :**

1055 Bien, d'abord, que les critères pourraient être un peu plus souples en fait. Donc, dans un des projets précédents d'agrandissement, il y avait notamment une section au sud du lac Brompton qui n'était pas nécessairement reliée, qui n'était pas nécessairement contiguë aux autres... au cœur du parc national. Puis devant ce fait-là, on s'est dit que, bien, c'est la possibilité que d'autres pièces s'ajoutent, d'autres territoires s'ajoutent, sans nécessairement qu'il y ait ce critère-là de la contiguïté au parc national.

1060 Également, le fait que certains territoires puissent ne pas être comme un beau grand rectangle, mais parfois il y a des territoires qui ont des formes un peu jazzy, en fait, donc même s'il y a des territoires comme ça, bien, qu'il y a des critères justement plus souples et qu'on accepte qu'ils fassent partie éventuellement d'un autre futur agrandissement.

1065 Et on comprend qu'il faut qu'il y ait des audiences qui soient guidées ou recommandées par le ministre, mais peut-être, pour des projets comme ça d'agrandissement de moindre ampleur, il pourrait y avoir un mécanisme peut-être plus léger que l'entièreté d'une audience publique formelle, mais un commissaire ou, en tout cas, une personne qui peut être désignée pour veiller et entendre la population en ce sens.

1070

Donc, on n'a pas une solution complètement définie, mais on aimerait qu'on puisse, dans le temps, rester ouvert à d'autres opportunités. Il faut augmenter les aires protégées dans le sud du Québec. Et ce n'est pas moi qui le dis : votre ministre, notre ministre de l'Environnement l'a dit encore à plusieurs reprises au mois de décembre, au mois de janvier, et c'est vraiment un sujet d'actualité.

1075

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup pour cette précision, puis encore une fois merci à vous deux de votre présentation, bonne soirée.

1080

**Mme MÉLANIE LELIÈVRE :**

Merci.

1085

**Mme FABIENNE DÉTURCHE :**

Merci.

1090

---

**M. MICHEL BRASSARD (DM20)**

**LE PRÉSIDENT :**

1095

C'est au tour de Michel Brassard, maintenant, à se présenter à l'avant. Donc, Monsieur Brassard, je vous invite à l'avant. Comme je l'ai rappelé aux autres intervenants, vous avez 15 minutes pour votre présentation, donc la parole est à vous.

1100

**M. MICHEL BRASSARD :**

Ça va être un petit peu moins long que ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1105 Pas de problème, on est là pour ça.

**M. MICHEL BRASSARD :**

1110 Au Québec, la plupart des parcs, c'est comme un territoire d'un tout, comme au parc de la Mauricie, on parle en Gaspésie. Et qu'est-ce qui m'inquiète, ici, c'est parce que le nouvel aménagement, il va perturber des citoyens puis quatre municipalités qui prévoient utiliser nos lacs, les rues municipales puis des chemins privés.

1115 Moi, je me dis que tu ne peux pas faire un plan d'aménagement si tu ne connais pas la ville, la région, les routes, les habitants, la faune, les besoins économiques. Habiter ici, c'est comprendre.

1120 Les préoccupations, les stationnements dans des... on en a parlé souvent, chemin des Bûcherons, c'est dans un secteur résidentiel, il va y avoir des va-et-vient par plusieurs véhicules. En tout, il y a 887 nouveaux stationnements. On a-tu besoin vraiment de ça? Il y a 900 places de libres au ski au mont Orford, l'été, neuf mois par année, à peu près. Il y a 900 places libres. Il n'y a personne qui stationne là.

1125 Il y a 253 espaces de camping, 20 chalets, huit refuges qui vont déranger les résidents autour, avec des feux de camp. Je ne suis pas sûr qu'il y en a qui vont aimer ça. Qui va amener ses enfants dans un camping qui n'a pas de lac pour la baignade? Quand on va au mont Orford, on allait là, on était jeunes, il y a la plage. Mais les autres places, il n'y a aucune plage pour la baignade. Moi, je n'emmènerais pas mes enfants là.

1130 On va faire deux tunnels. Trois tunnels. Puis il y en a un sous le... au lac Brompton, puis il n'est pas recommandé selon l'étude EXP en 2019. Vous regarderez à la page 23.

1135 Il y a une passerelle sur la route 222. On sait que des passerelles, c'est dangereux pour la circulation. Il y a bien des jeunes qui jettent des... n'importe quoi en bas. Moi, je pense qu'il manque vraiment une étude approfondie pour ce projet-là.

Puis un sentier équestre. Je n'ai jamais vu un cheval, jamais. Je ne sais pas où est-ce qu'ils ont pris ça, puis je ne pense pas qu'il va y en avoir. Parce que la route 222, fermer ça pour des travaux, c'est notre seule route pour sortir de notre secteur pour aller à Sherbrooke.

1140 Puis les retombées économiques de 8.5 millions selon le document, je ne sais pas où est-ce qu'ils ont pris leurs chiffres, mais l'ordre de grandeur, on va donner un... en comparaison, les retombées économiques en Estrie pour le VTT est 75 millions. Ça fait que.

1145 Et les gens qui vont faire du camping, tout le monde fait du camping, on amène notre glacière, notre lunch. Puis les cyclistes, on sait tous, ils amènent leur petit lunch avec leur bouteille d'eau. Dans l'environnement, il y a un manque d'inventaire de la faune dans le document. Les lacs sont déjà envahis par le myriophylle, puis on sait, on mentionne que c'est marginal dans le document.

1150 Claude Lavoie, sans le nommer, a mentionné le 4 août 2021, dans la revue *L'Actualité*, que le passage des bateaux dans une forêt de myriophylles favorise la propagation des fragments à d'autres secteurs du lac. Ça fait que, coudonc. Je vais dire comme ma mère.

1155 La qualité de vie, ici, le monde, c'est tous des retraités tranquilles. Il y en a qui vont à la chasse, ils font du ski de fond, ils utilisent les Sentiers de l'Estrie, il y a de la marche, du VTT, de la motoneige l'hiver. Il y a de la raquette, il y a beaucoup de stationnements municipaux pour les monts Chauve, Cathédrale, Trois-Lacs, puis la plupart du temps, ils sont vides.

1160 Ma position, c'est que tous les gens avec qui j'ai discuté sont contre le projet. Je remercie le BAPE. Sans vous, on aurait des pylônes d'Hydro-Québec dans nos cours. C'est tout.

**LA COMMISSAIRE :**

Restez assis, Monsieur Brassard, j'ai quelques questions.

1165 **M. MICHEL BRASSARD :**

Allez-y.

1170 **LA COMMISSAIRE :**

Vous avez l'air à avoir de nombreuses préoccupations.

1175 **M. MICHEL BRASSARD :**

Bien, oui.

**LA COMMISSAIRE :**

1180 Puis vous mentionnez quelque part dans votre mémoire, je vous cite, vous parlez d'autres options. Vous dites : « Regardez à l'intérieur du parc actuel les options possibles. »

**M. MICHEL BRASSARD :**

1185 C'est vrai.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pouvez en dire un petit peu plus là-dessus?

1190

**M. MICHEL BRASSARD :**

1195 Bien moi, je dirais, en tant que... j'ai été golfeur assez bon, le terrain de golf, il n'y a personne qui va jouer là l'été. Ils n'ont pas de gicleurs, il n'y a pas d'eau. Les gazons sont ça de long parce qu'ils ne les arrosent pas, parce qu'il n'y a pas d'eau. Le terrain de golf, là, il est déficitaire depuis des années.

1200 Je ne le sais pas. Des beaux sentiers pour les... c'est en montagne. Les vélos de montagne aimeraient ça, il y a des campings, il y a la plage tout proche. Moi, je le fermerais, le terrain de golf. Il y en a plus proche, puis les bons golfeurs, ils ne vont pas jouer là. Ça, c'est ma recommandation.

**LA COMMISSAIRE :**

Bon. D'accord. Puis j'aurais une autre question qui est plus globale.

1205

**M. MICHEL BRASSARD :**

Allez-y.

1210

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a quelque chose dans le projet qu'on a sur la table, donc dans l'agrandissement qui nous est proposé, est-ce qu'il y a quelque chose qui, selon vous, pourrait être amélioré puis qui le rendrait plus acceptable, à vos yeux?

1215

**M. MICHEL BRASSARD :**

Bien, les stationnements. Le monde, ils veulent prendre des marches, mais ils veulent qu'on aille les porter à la porte. Le gars veut faire du bicycle, mais faire 1.5 ou 3 kilomètres ou 5 kilomètres, ce n'est rien en vélo. Ce n'est rien. Quand tu prends une marche...

1220

Présentement, le monde qui vont au mont Cathédrale ou au mont des Trois-Lacs, ils stationnent sur le coin de Nénuphars puis de la 220. Pourquoi qu'on irait faire un parking à la porte? Le gars qui fait de l'escalade, s'il n'est pas capable d'amener son stock, il est aussi bien de ne pas en faire, de l'escalade, hein?

1225

Nous autres, on travaille sur la construction, on se parquait des fois à l'autre bout du mont, puis on traînait notre boîte à lunch puis notre sac, puis on n'est pas morts. Des fois, je trouve que c'est trop. C'est trop pour les gens. Tu sais, c'est correct, là. Moi, dans un monde idéal, l'hiver, il ne se passera rien. Pourquoi faire le parc?

1230

Moi, je suis content que le gouvernement, ils fassent un milieu naturel. On a des animaux, on est bien, on va faire de la raquette. Faire de la raquette dans des sentiers, tu ne fais pas de la raquette dans un sentier aplati, tu vas dans le bois où ce qu'il y a de la neige. D'abord, fais-en pas, c'est plate.

1235 Qui va faire de la raquette sur le plancher des vaches? Personne. Il faut que tu ailles dans le bois. Là, tu vas dans le bois, c'est ça qu'on fait présentement. Pourquoi qu'on aurait plus?

1240 Les bicycles à pédale l'été, dans le bois? Il y en a plein de pistes cyclables autour. Il y a Eastman, tout le monde va à Bromont. Puis des retombées économiques, les brasseries, là, qui qui les fait vivre, la brasserie Brompton? Les VTT, les skidoos l'hiver, l'été c'est les motos. C'est la même chose sur la rue Principale, à Magog. Les retombées économiques, c'est les touristes puis les motos.

1245 Le St-Hubert sur le coin de la 118, l'hiver, la trail de skidoos puis de quatre-roues est là, c'est eux autres qui le font vivre. Les quatre-roues, les skidoos puis ceux qui vont faire du ski. L'été, c'est les motos. Puis l'hiver, c'est le VTT puis le skidoo, dans la région.

1250 Bicycle à pédale, ils amènent leur barre tendre, avec leur bouteille d'eau. Ce n'est pas payant, ça. Il n'y a même pas d'épicerie à Orford. Il n'y a pas d'épicerie. J'aimerais vraiment mieux avoir une épicerie.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

1255 **M. MICHEL BRASSARD :**

J'aimerais mieux avoir une épicerie que ça.

**LA COMMISSAIRE :**

1260 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Brassard. Merci pour votre témoignage.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 Merci, Monsieur Brassard, je vous souhaite une belle soirée.

Écoutez, je voulais juste vous rappeler que ceux qui sont présents dans la salle et qui doivent présenter ce soir, d'aller vous inscrire ou en fait vous présenter à la table, à l'accueil, simplement

1270

pour signaler que vous êtes présents, pour qu'on puisse s'assurer que... on puisse poursuivre la soirée.

Écoutez, la commission va aller se rafraîchir 15 minutes. Je vous invite à en faire de même. Et on est de retour donc dans 15 minutes, après la pause. Merci beaucoup.

1275

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1280

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**M. NICOLAS BEAULIEU (DM39 et DM39.1)**

1285

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons poursuivre la soirée avec déjà une personne qui est assise ici à l'avant, donc c'est monsieur Nicolas Beaulieu. Bonsoir, bienvenue, je vous laisse vous présenter, présenter l'organisme que vous représentez.

1290

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1295

Bonsoir, Madame Paul et Monsieur Morissette. Nous désirons vous présenter notre mémoire collectif. J'ai dit « nous », parce que le mémoire collectif est signé par 133 résidents qui sont tous et chacun du secteur du mont des Trois-Lacs. Le mémoire collectif porte sur les problématiques reliées au stationnement de 100 places à l'accès numéro 5, qui est au cœur du secteur du mont des Trois-Lacs.

1300

Alors, les 133 résidents sont les personnes les plus directement impactées par la proposition de stationnement, puisque la proposition de stationnement est directement dans le secteur résidentiel du mont des Trois-Lacs.

J'aimerais commencer peut-être par la page 3, si on peut la montrer. La première problématique est reliée à vrai dire à la présence de trop d'accès au stationnement.

1305

Trop d'accès, parce que, quand on passe par l'est, oui, il y a le chemin des Bûcherons qui, lui, est segmenté en deux tronçons, il y a le tronçon sud, le tronçon nord, mais également par le chemin des Nénuphars, le chemin des Littorelles, qui sont des chemins qui peuvent être empruntés pour se rendre au stationnement. Et ça, c'est juste du côté est.

1310

Du côté ouest, si les gens sont situés à l'ouest, les GPS de ce monde, les Google Maps, les WAZE et tous les logiciels vont plutôt vous amener par d'autres chemins pour se rendre au stationnement, vont vous amener par le chemin Simoneau, chemin Simard, chemin de la Rive, ou même le chemin de la Chaîne-des-Lacs, chemin de la Rive. Plusieurs chemins, finalement, qui sont, beaucoup de ceux-là, privés, pour se rendre au stationnement en question.

1315

D'abord, d'ailleurs, le chemin de la Rive, lui, le gouvernement n'a pas de droit d'accès pour pouvoir y avoir accès. Mais évidemment, il n'y a pas de barrière, il n'y a pas rien, c'est un chemin qui est privé, pour lequel il y a des servitudes en faveur de résidents. Et malgré ça, les usagers vont pouvoir passer où est-ce qu'ils veulent, il n'y aura pas d'indication. Puis même s'il y a des indications, on sait très bien que les gens ne les respecteront pas.

1320

À vrai dire, c'est du jamais vu dans les parcs de la SÉPAQ de se retrouver avec des accès par des chemins privés. Ça n'a jamais été fait. Et je pense que c'est une très mauvaise idée, tout simplement parce que, dans un premier temps, la SÉPAQ ne pourra pas contrôler par quel chemin les gens vont pouvoir passer. Alors, ils vont passer sur des chemins privés qui sont non autorisés ou même autorisés, bref, ça va venir un peu de partout. Et quand on dit que ça vient d'un peu partout, bien, ça cause des problématiques partout. Alors, ça, c'est le premier point.

1325

Je ne sais pas si c'est possible de montrer la carte à la page 5 de notre... alors, présentement, évidemment, on se pose la question : pourquoi un autre stationnement?

1330

Ça a été dit à plusieurs reprises ce soir, mais juste factuellement, pour vous : présentement, le parc actuel a 900 places de stationnement, pour un achalandage de 1.3 million d'usagers par année. Ça, c'est selon les statistiques de 2021-2022, ce qui veut dire un ratio d'usagers par stationnement d'un pour 1 000 usagers.

1335

1340

Avec l'agrandissement, ce qui est proposé, c'est 900 places supplémentaires pour un achalandage supplémentaire de seulement 100 000 qui est prévu, 100 000 usagers par année, ce qui fait un ratio d'usagers par stationnement de 1 %. Un parking pour 100 usagers, au lieu d'un pour 1 000, comme c'est le cas présentement. Ça ne fait aucun sens.

1345

Il n'y a aucune étude qui a été déposée par la SÉPAQ sur les besoins de stationnement. Pourtant, présentement, dans l'accès proche, à proximité de l'accès numéro 5, il y a déjà 615 espaces de stationnement disponibles pour accéder au secteur du mont des Trois-Lacs.

615 espaces de stationnement disponibles. Est-ce qu'on a vraiment besoin d'un autre 100 places de stationnement? C'est la question que je vous pose.

1350

En termes d'impact sur l'environnement et la sécurité, évidemment, la pérennité d'un parc, c'est fort important quand on crée un parc national, mais la pérennité des accès au parc est tout aussi importante que la pérennité du parc. Et ici, il n'y a clairement pas de pérennité au niveau des accès.

1355

On parle d'un tronçon nord qui est situé entre la 220 et le chemin des Littorelles, qui est le premier tronçon. Excusez-moi, ça, c'est le tronçon sud. Et après ça, on a le tronçon nord, qui est entre le chemin des Littorelles et l'accès numéro 5.

1360

Le premier accès, qui est le tronçon sud, fait à peu près 1 kilomètre. Le deuxième accès fait à peu près 2 kilomètres, pour un total de 3 kilomètres sur les chemins en question.

1365

Essentiellement, ce qu'on est en train de faire, c'est clairement un cocktail explosif quand on tient compte dans un premier temps de l'état des chemins, dans un deuxième temps de la sécurité sur les chemins, et dans un troisième temps de l'environnement, le côté environnement qui est problématique.

1370

Ce qu'on a présentement, c'est des chemins qui n'ont aucun fossé de drainage. Alors, ce qui va arriver, c'est un phénomène clair de lessivage qui va se produire, un lessivage où est-ce que, par exemple, on a des ruisseaux dans le tronçon nord du chemin des Bûcherons, donc le deuxième tronçon.

On a un ruisseau qui est à fort débit, qui est situé juste, juste à côté du chemin des Bûcherons, et même juste à côté de la proposition de stationnement, qui fait en sorte que tous les sédiments – et présentement il y a déjà des sédiments qui partent du chemin des Bûcherons – sont transités par le ruisseau et se retrouvent dans le lac Simoneau.

1375

Alors, il y a déjà une présence importante de sédiments là, il va y en avoir beaucoup plus avec un achalandage supplémentaire de centaines de passagers de plus sur ce chemin-là, qui va amener ces sédiments-là supplémentaires. Alors, c'est un enjeu important.

1380

D'autres enjeux environnementaux : des tortues qui traversent le tronçon nord, qui sont des espèces vulnérables, qui vont se faire frapper par les automobiles avec un achalandage évidemment beaucoup plus important.

1385

Même chose avec les salamandres, qui sont des salamandres sombres du Nord, qui sont des espèces vulnérables également, qui sont situées près du tronçon nord.

1390

Alors, on se retrouve avec des situations vraiment problématiques pour accéder au tronçon nord, qui n'est pas une bonne idée. Pas une bonne idée au niveau environnement pour les raisons que je vous ai expliquées, mais aussi pas une bonne idée, parce que c'est des chemins forestiers qui sont en très mauvais état.

1395

Alors, je ne sais pas si on peut montrer la page 8, où est-ce que par exemple vous avez des photos de sections de boue entières, où est-ce que le chemin des Bûcherons, complètement à gauche, en bas, vous avez là des sections de boue complètes où est-ce qu'il faut monter dans la boue.

1400

On se promène, le véhicule se promène, gauche, droite, en montant. Il y a des grosses montées, il y a des coudes à 90 degrés et tout ça, qui longent un ruisseau, qui longent des zones de préservation. Ça ne fait absolument aucun sens d'amener les usagers dans cette section-là, qui est la section au nord.

Vous avez, comme je mentionnais, non seulement des problématiques de nids-de-poule géants, des problématiques de sections complètement érodées, où est-ce qu'on monte, puis il y a de l'érosion qui se promène, parce qu'il n'y a justement aucun aménagement qui est fait.

1405 Et vous avez aussi des problématiques de danger au niveau tout simplement de la façon ou de la conception du chemin lui-même, où est-ce que vous avez des coudes à 125 degrés. Alors, ce n'est même plus un coude, c'est rendu vraiment une épingle.

1410 Et à l'intérieur même de ce coude-là, vous avez de l'érosion, vous avez de la boue, vous avez des nids-de-poule, vous avez des tracés pour que les chevaux passent, vous avez des ravins, vous avez des autos qui vont en sens inverse. Ça, c'est un coude à 125 degrés, qui a une montée tournée, on ne voit absolument pas les autos dans l'autre sens. C'est extrêmement dangereux.

1415 Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'on multiplie les risques avec beaucoup plus d'usagers sur ces chemins-là que c'est le cas présentement. Alors, peut-être que vous en avez 10 personnes qui passent dans une journée présentement, là vous allez en avoir 100 personnes qui vont passer dans une journée.

1420 Alors, évidemment, ce qui est problématique – là, je vous parle d'un coude, mais il y a un deuxième coude, toujours dans le tronçon nord, qui est à 90 degrés, qui, lui, longe un ravin. Alors, vous avez le chemin de la Rive, qui est un peu plus au nord, qui lui a une descente ou une montée de 12 degrés, de 12 %, qui est un chemin très, très étroit.

1425 Ce n'est pas la bonne place pour mettre un stationnement. Ce n'est pas une bonne place pour amener des conducteurs inexpérimentés qui ne connaissent pas le coin, qui vont se retrouver finalement dans des situations périlleuses.

1430 Alors, en plus de ça, vous allez avoir des chemins privés où est-ce que vous avez des chevaux, des tortues, des salamandres, des chevreuils. Vous allez avoir tout ça sur ce chemin privé là, parce que c'est le cas présentement.

1435 Vous allez avoir des motoneiges, des vélos, des poussettes pour bébé, des VTT qui sont conduits par des enfants. On en voit régulièrement sur le chemin des Bûcherons. 12 ans, en train de rouler sur un VTT, sur le chemin des Bûcherons, qui vont arriver face à face avec des usagers du parc qui vont arriver à la vitesse qu'ils veulent, parce qu'il faut monter les côtes et ainsi de suite.

Alors, c'est vraiment... le plus gros problème, ce n'est pas juste ces situations-là. C'est d'ajouter l'achalandage par-dessus ça. C'est ça qui est l'enjeu. Parce que là, présentement, si on a

1440 deux, trois autos, c'est une chose. Si on a 100 autos qui arrivent dans une journée à l'automne où est-ce qu'il faut beau et tout ça, c'est là où est-ce qu'on va se retrouver avec une situation où est-ce que... on a eu justement une situation où est-ce qu'il y a eu un véhicule qui a descendu 20 pieds, qui a littéralement descendu dans le ravin 20 pieds du chemin des Bûcherons. C'est l'exception, mais ça va devenir la règle. C'est ça qui va se produire.

1445 C'est que là, on va créer des... ce qui est les exceptions présentement vont devenir des règles. Alors, on va se retrouver avec des situations vraiment dangereuses. On va avoir des face-à-face, des collisions, des accidents graves.

1450 Je vous dis, si on maintient ça, ce qui s'en vient, c'est une analyse du coronaire, parce qu'il va y avoir un décès qui va se produire sur ces chemins-là. C'est garanti, c'est écrit dans le ciel. Des situations comme ça, c'est hautement dangereux.

1455 Mais il n'y a pas juste le danger. Il y a, du côté environnemental, de créer un parc, puis à cause d'accès qui sont mal choisis, on va tuer des espèces vulnérables? On va asphyxier des lacs? Pour avoir choisi des mauvais accès par rapport à ces parcs-là?

1460 Je n'ai rien contre le parc lui-même. Mais les accès au parc sont aussi importants que le parc lui-même. Si les accès au parc sont mal pensés, bien, c'est ça qu'on va avoir comme conséquence environnementale. Alors, c'est de choisir ailleurs.

1465 Mais présentement, le problème, c'est que le Ministère joue à l'autruche. On s'en lave les mains, on refuse de voir les problématiques. On a répété pendant les audiences que, ah, ce n'est pas notre chemin, ce n'est pas notre problème. On s'en lave les mains. On se dit, ce n'est pas dans notre parc, ce n'est pas notre problème.

1470 Mais ce n'est pas vrai. On amène les gens, on invite les gens. On invite les gens dans un secteur dangereux, dans un secteur qui va causer des accidents. On ne peut pas inviter les gens puis dire, bien, ce n'est pas notre problème, on s'en lave les mains, ce n'est pas chez nous. Et c'est chez eux, parce qu'ils ont des servitudes avec les droits d'accès. Alors, ça devient chez eux.

Je vous reviens sur l'impact sur les résidents, parce qu'évidemment ce projet de faire un stationnement est en plein cœur d'un secteur résidentiel, un secteur résidentiel qui a déjà été implanté depuis des vingtaines d'années.

1475 Et qu'est-ce que le Ministère fait? Est-ce qu'il s'ajuste à son voisinage? Absolument pas. On arrive comme des conquérants avec nos grosses bottes, puis on choisit l'emplacement, on se fout des conséquences.

1480 Pourtant, il y a trois secteurs dans cet agrandissement-là. Le premier secteur, qui est le secteur du lac Montjoie, ce qu'on a fait : il y a un chemin pour accéder, c'est un chemin qui est plat, un chemin qui est droit, un chemin qui est municipalisé, un chemin qui a peu de résidences. Qu'est-ce que le Ministère fait? On met une navette. On ne met pas de stationnement. On respecte le voisinage.

1485 Qu'est-ce qu'on fait au secteur Cascades, le lac Miller? On a retiré l'accès pour ne pas brimer la quiétude des résidents du secteur. Encore une fois, on respecte le voisinage.

En plus de ça, toujours dans le même secteur, le futur projet résidentiel sur J.-A.-Bombardier, il n'y a même pas encore de résidents puis on s'inquiète de la quiétude des résidents. Là-bas, encore une fois, on respecte le voisinage.

1490 J'imagine que les grosses résidences de millionnaires, juste après le parc, sur J.-A.-Bombardier, n'avaient rien à voir avec la décision, mais on peut penser qu'il y avait peut-être quelque chose en arrière de ça.

1495 Mais ce qu'il faut conclure, c'est qu'au secteur du mont des Trois-Lacs, contrairement aux deux autres secteurs, il n'y a eu aucun respect du voisinage, on ne nous a même pas interpellés, on ne nous a même pas invités, on ne nous a même pas... à la table de concertation, on ne nous a même pas envoyé une circulaire pour nous aviser de ce qui se passait.

1500 Alors, il y a vraiment deux poids deux mesures qui est en train de se passer présentement dans notre secteur.

Quant aux pistes de solution, parce qu'il y en a, des bonnes solutions; il y a des façons de faire qui pourraient être harmonieuses, respectueuses de ce qui est le secteur du mont des Trois-

1505 Lacs. Il y a le tronçon sud que je vous parlais, qui est le tronçon entre la 220 et le chemin des Littorelles, le premier 700 mètres en question. Il y a la 220 et il y a le sentier de l'Estrie, qui est le premier 700 mètres en question. Il pourrait y avoir des stationnements dans cette première section-là. Il n'y a aucun résident qui est situé dans cette première section-là.

1510 On reste dans des situations où est-ce que... et je ne sais pas si on pourrait le montrer, c'est la carte à la page 14.

**LE PRÉSIDENT :**

1515 Monsieur Beaulieu, vous avez atteint la limite du temps qui vous est alloué. Je vous demanderais de conclure rapidement, en moins d'une minute, s'il vous plaît.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1520 Très bien. Toutes les solutions de 1, 2, 3 que je vous montre, visent à éviter de polluer l'eau des lacs à proximité, évitent de tuer des espèces vulnérables, évitent de détruire et enlaidir les flancs de montagne, évitent de nuire au voisinage.

1525 Mais pour conclure, je vous viens à la conclusion : la mission première doit être la conservation et la protection, et vous l'avez entendu beaucoup de fois. Le mont des Trois-Lacs est considéré comme un écosystème forestier exceptionnel. Ça a été reconnu par le Ministère dans ses documents.

1530 Un écosystème, c'est un environnement. C'est un milieu. Ce n'est pas un endroit précis, ce n'est pas le sommet de la montagne, l'écosystème forestier exceptionnel. C'est l'environnement. C'est un environnement forestier exceptionnel. Un stationnement de 100 places dans un environnement forestier exceptionnel, c'est absolument incompatible, ça ne fait absolument aucun sens.

1535 Alors, ça amène une question, par contre, aussi. C'est, est-ce qu'on a décidé du stationnement avant le zonage ou on a décidé du zonage avant le stationnement? On peut se poser cette question-là, parce que, comme par hasard, dans l'écosystème forestier exceptionnel, il y a une grosse partie

de ça qui est une zone d'ambiance, qui permet un gros stationnement, comme par hasard. C'est curieux.

1540

La plus grosse crainte des résidents...

**LE PRÉSIDENT :**

1545

Monsieur Beaulieu, vous...

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

J'ai fini. La plus grosse crainte des résidents du secteur...

1550

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous laisse vraiment finir rapidement, s'il vous plaît.

1555

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

Oui. La plus grosse crainte des résidents du secteur, c'est qu'on s'entête à ne pas changer une mauvaise proposition. Ce n'est pas moins de stationnements qu'il faut envisager comme solution; c'est, pas de stationnement dans le tronçon nord. C'est tout.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup pour votre présentation. J'ai une question à vous poser, d'entrée de jeu, sur le regroupement.

1565

On parle du Regroupement des résidents de la Chaîne-des-Lacs. Ce regroupement-là, est-ce qu'il existe depuis longtemps? C'est-à-dire est-ce qu'il a été créé spécifiquement pour la rédaction de votre mémoire ou c'est un regroupement qui existe depuis longtemps? Puis la mission, est-ce que vous pouvez nous informer de la mission de votre regroupement?

1570

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1575 Oui. Le regroupement vient d'être formé il y a à peine deux semaines, deux, trois semaines. La raison est la convocation devant le BAPE. On a été pris totalement par surprise. Personne du secteur n'était au courant des plans de la SÉPAQ. Tout le monde savait qu'il y avait un parc de la SÉPAQ qui s'en venait, mais personne ne s'imaginait qu'ils auraient l'affront de créer un stationnement à l'endroit de l'accès 5.

1580 Alors, devant cette situation-là, on a fait un effort incroyable de pouvoir sensibiliser les gens, les informer de la situation, et c'est ce qui a donné naissance au regroupement, à l'association, qui a été créé, pour lequel je suis le président.

1585 Et on a 133 membres. Je pense qu'on en a même plus maintenant, 133 membres de l'association qui a été créée spécifiquement pour les fins de l'opposition au stationnement de l'accès 5.

1590 Et c'est l'objectif, c'est la mission de cette association-là de s'opposer à ce stationnement-là et de plutôt essayer de travailler main dans la main avec le Ministère pour trouver des solutions qui sont beaucoup plus adéquates qu'un stationnement à cet emplacement-là. S'il faut absolument un stationnement, pour toutes sortes de raisons, bien, qu'on regarde ensemble, qu'on puisse travailler.

1595 On n'a jamais été impliqués, on n'a jamais été invités, on n'a jamais été informés, consultés ou quoi que ce soit. On aimerait l'être, consultés. On aimerait faire partie de la solution, on aimerait être respectés au niveau de notre voisinage. Et c'est ce qu'on demande, pour pouvoir... et c'est pour ça qu'on a créé cette association-là, pour avoir au moins un porte-parole ou des porte-parole, pour pouvoir bien représenter les intérêts et faire valoir les préoccupations des gens du secteur.

**LE PRÉSIDENT :**

1600 Parfait, merci pour votre réponse. Dans un deuxième temps, justement, vous évoquez le fait de n'avoir jamais été consultés ni informés par rapport au projet d'agrandissement. Puis à la lecture de votre mémoire, vous proposez différents médiums ou différentes façons de vous tenir informés ou de vous consulter, que ce soit par infolettre, courrier postal, annonce dans les journaux.

1605

Parmi les propositions que vous faites, est-ce que, selon vous ou selon le regroupement que vous représentez, il y a un de ces moyens-là qui serait à privilégier ou un des moyens qui serait plus porteur que les autres pour entrer en contact avec le regroupement, mais aussi peut-être plus largement avec les résidents de votre secteur?

1610

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

Bien, vu qu'on communique par courriel, ça pourrait être une communication par courriel qui peut être simple, tout simplement. Ça peut être soit pas le président ou le secrétaire, qui est monsieur Bazoge. On est les deux personnes les plus impliquées, dans un certain sens, mais les 133 sont très impliquées et très, très, très préoccupées par la situation.

1615

Les gens n'en dorment pas, sont très inquiets, se trouvent dans une situation de vulnérabilité extrême. On arrive du jour au lendemain, puis on a l'impression que les dés sont pipés, que les jeux sont faits.

1620

Et il y a eu des rencontres avec la municipalité d'Orford, il ne semble pas y avoir beaucoup de progrès de ce côté-là, parce que la municipalité est très ouverte à regarder avec nous des pistes de changement, mais ça ne va pas plus loin que ça, parce qu'en haut de la municipalité il ne semble pas y avoir beaucoup d'écoute. Alors, c'est une préoccupation majeure des résidents.

1625

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup de nous l'avoir partagée. Je tiens à vous faire un rappel aussi que j'ai fait précédemment concernant votre mémoire : vous savez que, maintenant qu'il est présenté, il est rendu public, il est accessible, donc bon, peut-être que vous avez manqué un peu de temps, mais je veux que vous sachiez que votre mémoire peut être consulté à partir du site Web du BAPE sans problème. Donc, je vous remercie encore de votre présentation, puis je vous souhaite une bonne soirée.

1630

1635

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

Merci.

1640

**M. ALAIN LÉVESQUE (DM13)**

**LE PRÉSIDENT :**

1645

Ce serait au tour d'Alain Lévesque maintenant. J'inviterais Alain Lévesque à la table des intervenants. Donc, bonsoir, Monsieur Lévesque. Je vous fais le petit rappel d'usage : vous avez 15 minutes, comme les autres intervenants, pour présenter. Donc, à vous la parole. On vous écoute. Ah, prenez le temps de vous installer, je ne démarrerai pas le compteur avant que vous soyez prêt, ne vous inquiétez pas. Vous avez le temps de vous installer. Prenez tout votre temps, on est là pour vous.

1650

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

1655

Donc, bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Je me présente, Alain Lévesque, président de l'association pour la protection du lac Montjoie, APLM. Ma collègue cosignataire au nom de l'APLM de notre mémoire à titre de vice-présidente et biologiste, Marthe Robitaille, ne pouvait être présente, car à l'extérieur du pays, malheureusement.

1660

Afin de respecter le temps imparti, je vais donc m'en tenir à notre résumé que nous avons préparé.

1665

Tel qu'introduit dans notre mémoire, l'APLM ne pouvait souhaiter un autre voisin qu'un parc national. Elle n'est donc pas dans une posture de « Pas dans ma cour ». Toutefois, parce qu'il y a un « toutefois », ça ne doit pas être à n'importe quel prix face à des aménagements pouvant affecter l'eau de ce lac, son environnement ainsi que son vieillissement prématuré, aménagements qui doivent tenir compte de sa fragilité et de son historique de préservation.

1670

À cet effet, nous vous référons à notre mémoire pour l'historique de notre association fondée en 1969 et de ses nombreuses réalisations à portée environnementale, dont voici les plus probantes, non seulement pour la protection, mais la préservation de ce plan d'eau unique et de son milieu écologique.

Il est important pour nous, d'entrée de jeu, de vous dresser ce portrait, non pas pour nous lancer des fleurs, mais pour démontrer notre connaissance approfondie et en première ligne de ce

1675 milieu depuis plus de 50 ans, et ce, afin d'établir la crédibilité des faits que nous exposons ainsi que  
des nécessaires demandes pour sa préservation que nous formulons en deuxième partie de notre  
mémoire.

Tout d'abord, les réalisations :

1680 Dans les années 70, l'APLM a fait de nombreuses démarches avant-gardistes auprès des  
instances politiques pour l'adoption d'un règlement visant l'interdiction des pesticides et engrais à  
proximité du lac, soit à moins de 150 mètres, 500 pieds à l'époque. Nous avons donc enclenché des  
prélèvements réguliers et continus d'échantillons d'eau au lac et dans les tributaires l'alimentant,  
pour colliger des données afin de mesurer sa qualité et en faire un suivi depuis toutes ces années et  
1685 jusqu'à ce jour.

La construction d'un réseau d'égouts desservant tous les terrains riverains afin d'éviter tout  
déversement accidentel et une contamination du lac.

1690 Et finalement l'adoption d'une législation ayant abouti, après plus de 10 ans de démarches,  
visant l'interdiction des embarcations propulsées par des moteurs à carburant, cette législation  
prenant son assise dans la loi fédérale de la marine marchande de 1972.

1695 Dans les années 80, création d'une fiducie par des riverains pour l'acquisition du mont Girard  
et les terrains riverains au nord du lac, dans un objectif de préservation strictement environnemental.

Dans les années 2000, cession par les pères fondateurs du Philosphat Saint-Charles du  
barrage à l'APLM, à titre de gardienne de ses volontés de préservation de ce milieu.

1700 Création d'une deuxième fiducie par des riverains pour l'acquisition de terrains en deuxième  
rangée au sud du lac et obtention d'une dénomination de « réserve naturelle » par le gouvernement  
du Québec, la réserve étant maintenant voisine des terrains acquis par le Ministère à la pointe sud.

1705 Années 2019 et 2023 pour sa reconduction : démarches avec d'autres associations pour  
l'adoption d'un règlement municipal interdisant la location de moins de 31 jours du type Airbnb au  
pourtour des lacs, visant à les protéger des débordements de certains visiteurs non respectueux de  
la fragilité des lacs et de leur écosystème.

1710 Année 2021-2022 : éradication et contrôle préventif du phragmite, ou communément appelé « roseau commun », en bordure de fossés et tributaires, par les efforts déployés de notre brigade environnement composée de bénévoles résidents et pilotée par ma collègue, Marthe Robitaille, l'objectif étant d'éviter sa prolifération envahissante en bordure du lac.

1715 Face à ce résumé de l'historique de préservation, il convient ensuite de documenter que le lac Montjoie, de par la qualité exceptionnelle de son eau et l'absence d'espèces aquatiques exotiques envahissantes, n'est pas un lac comme les autres et doit impérativement ne pas le devenir, les lacs environnants et plusieurs de la région étant déjà contaminés.

1720 Pourquoi? Pourquoi, selon les chercheurs experts, n'est-il pas comme les autres, dû à sa fragilité et sa vulnérabilité?

Premièrement : lac de tête sans affluent en milieu semi-urbain, alimenté uniquement par l'eau de pluie et les sources souterraines.

1725 Deuxièmement : avec résultante, un temps de renouvellement de ses eaux exceptionnellement lent, qui a été établi à 3.5 années par les experts de l'organisme RAPPEL, soit le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants. Vous pourrez regarder, il y a des comparables d'autres lacs que le temps de renouvellement, des fois, c'est 30 jours, quelques mois seulement. Nous autres, 3.5 années.

1730 Petit bassin versant de 10.6 kilomètres carrés par rapport à la superficie de son plan d'eau de 3.3 kilomètres carrés.

1735 Quatrièmement : avec résultante une fragilité et vulnérabilité du lac à toute contamination qui s'y développerait de façon exponentielle due à cette faible alimentation et à son temps de renouvellement.

1740 Cinquièmement : qualité de son eau, analysée et évaluée comme exceptionnelle par le professeur Yannick Huot, de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre de sa recherche pancanadienne *Lake Pulse*, alors que le lac Montjoie, dans le cadre de cette étude, est un des rares lacs où aucun contaminant organique n'a été détecté.

1745

On parle ici de pesticides, d'additifs, de produits pharmaceutiques, de soins personnels, de produits de soins personnels, et cetera. Il se compare ainsi à des lacs en milieu éloigné. Le professeur Huot connaît bien le lac, car il a effectué une évaluation de la qualité de son eau depuis plus de 10 ans. Nous avons joint à notre mémoire sa lettre confirmant les résultats.

1750

Sixièmement : toujours aucune présence d'espèces aquatiques exotiques envahissantes, notamment le myriophylle à épis, moules zébrées, et cetera, confirmée par l'étude de l'organisme RAPPEL effectuée en 2022 pour le compte de la SÉPAQ. Donc, la SÉPAQ utilise également RAPPEL, comme organisme.

1755

Cela est dû principalement à l'absence d'embarcations extérieures ne pouvant venir au lac. Celles-ci sont le plus grand vecteur de leur introduction dans un plan d'eau, selon le professeur Claude Lavoie, de l'Université Laval, spécialiste du myriophylle à épis, que nous avons consulté, l'APLM, en 2020, en juillet 2020, et qui agit aussi comme consultant pour la SÉPAQ.

1760

Lorsqu'introduites, elles sont impossibles à éradiquer, comme l'a bien précisé un expert du Ministère qui était en ligne lors de la première partie des audiences, en février. On peut donc seulement tenter de les contrôler à un coût exorbitant et avec des résultats mitigés. Et on se comprend : le coût, ici, ce n'est pas juste pour les résidents, c'est pour les municipalités qui ont des lacs dans leur...

1765

Septièmement : fragilité du lac à une eutrophisation précoce face à un enrichissement en phosphore, résultant de perturbations des sols dans son bassin versant, selon des études de suivi de la qualité de l'eau et de ses tributaires effectuées par l'organisme RAPPEL, qui démontrent des valeurs enregistrées en phosphore bien au-delà des critères de qualité établis par le ministère de l'Environnement.

1770

Ces constats scientifiques expliquent de façon éloquente sa fragilité, la qualité de l'eau du lac et la pertinente nécessité de limiter dans son pourtour et son bassin versant des aménagements et activités qui lui seraient néfastes de façon pérenne et irréversible pour les générations futures.

Basée sur ces faits documentés et avérés, afin qu'il ne devienne pas un lac contaminé comme les autres, une attention différente et toute particulière doit être portée pour sa protection,

1775 ce qui implique un mode de gestion tout aussi différent et particulier, afin de préserver son caractère unique dans la région.

1780 L'APLM, dans la poursuite de sa mission sur le long terme, demande donc, face aux conséquences environnementales de certains aménagements, les modifications suivantes de ceux-ci dans le cadre du projet :

1785 Premièrement : interdire de façon stricte au secteur Montjoie les embarcations extérieures. La station de lavage sans surveillance permanente et de transport non contrôlé de versions légères, gonflables ou non, dans les baies éloignées, pouvant agir ici comme vecteur d'introduction d'espèces envahissantes.

1790 En effet, les gens pouvant transporter leur embarcation légère sans surveillance, en soirée, à divers endroits du territoire où il n'est pas prévu de présence de personnel ou de station de lavage, ces embarcations étant encore plus faciles à transporter en vélo, encore plus en vélo électrique.

Deuxièmement : réévaluer tous les moyens suscitant de l'achalandage, afin de fortement le réduire dans le secteur Montjoie sud, pour respecter la capacité de support du lac et ses berges naturelles.

1795 En effet, pour le secteur Montjoie sud, le projet prévoit 80 personnes en formule hébergement : des visiteurs journaliers par leurs propres moyens, en vélo ou à pied; des visiteurs utilisant le stationnement de 250 places desservi par la navette électrique, créant un achalandage continu en rotation des horaires de celle-ci, avec un résultat potentiel de plus de 500 visiteurs – c'est une estimation, et ça pourrait être plus que ça – exerçant une pression sur ce secteur et ses berges.

1800 La SÉPAQ a démontré, en réponse à vos questions en première partie des audiences, qu'elle a de la difficulté à quantifier et contrôler le nombre de visiteurs quotidien sur ses territoires. Pour l'APLM, cet achalandage n'est pas en cohérence avec leur vision énoncée dans le document d'information de la page 35, à l'effet, et je le cite :

1805 « Le secteur Montjoie a été identifié comme un lieu de ressourcement, de reconnexion avec la nature et d'intervention en lien avec le bien-être. Cette vision a été développée dans l'esprit du

1810

*lieu, occupé autrefois par le Philosophât Saint-Charles. Dans un souci de préserver la sérénité du lac Montjoie, les activités proposées à proximité de celui-ci encourageront des activités de calme, de contemplation et d'introspection. »*

1815

L'APLM affirme : cela ne sera pas possible avec un tel achalandage, qu'elle remet donc en question et demande qu'il soit fortement revu à la baisse.

1820

Troisièmement : récupérer et traiter les eaux de ruissellement pouvant contenir des contaminants provenant du ou des stationnements prévus au secteur sud. En effet, il n'y a pas que les eaux usées qui peuvent contenir des contaminants, mais les véhicules et les fuites d'huile, d'essence ou autres liquides.

1825

Quatrièmement : relocaliser à l'extérieur du bassin versant, à environ 200 mètres, le relais et toilettes prévus à proximité de la baie Fleury, du côté ouest, ces infrastructures représentant un risque de contamination potentiel dans ce secteur naturel ne pouvant être relié au réseau d'égouts – on se situe, là, la baie Fleury, c'est vraiment le côté sauvage du lac, du côté ouest –, surtout que cette connexion au réseau d'égouts a été confirmée comme nécessaire par le Ministère, suite à une de nos questions, pour le secteur de la pointe sud.

1830

Cinquièmement : retirer les sentiers sur pilotis prévus dans la tourbière du lac Chevreuil, qui est un milieu humide, toujours du côté ouest, et une zone inondable, alors qu'il constitue la principale source précaire d'alimentation du lac Montjoie.

1835

L'APLM ne comprend pas qu'un tel aménagement puisse même être envisagé dans une telle zone fragile, d'autant plus que le Ministère parle dans son document pour le secteur Montjoie, et je le cite, d'une zone de préservation.

1840

Sixièmement : relocaliser les portions de sentiers qui ne seraient pas en dehors de la bande riveraine des lacs Montjoie, Chevreuil et Mélasse, afin d'éviter le piétinement de leurs berges sauvages par des randonneurs tentés de vouloir s'y baigner sans surveillance. Cela implique ici le reboisement de certaines berges, notamment dans la baie Fleury où les quatre-roues et le chemin forestier existant ont fait des ravages.

1845 Septièmement : éliminer le tronçon de la piste cyclable qui descend vers la baie Fleury à partir de piste principale nord-sud pour éviter d'y faciliter le transport d'embarcations légères, gonflables ou non, pouvant servir encore ici de vecteurs d'introduction. Les personnes voulant y circuler le feraient par la randonnée pédestre, moins invasive, et qui est déjà prévue au projet.

1850 De plus, lors de nos discussions avec le Ministère et la SÉPAQ, il a été question d'un axe nord-sud de la piste cyclable, et l'APLM ne voit aucunement la pertinence de mettre davantage à risque ce secteur en amenant la piste dans la baie, car aucune surveillance ou contrôle ne pourra y être assuré.

1855 Huitièmement : appliquer des normes et méthodes strictes de construction des aménagements pour éviter le ruissellement de sédiments et de polluants. Sinon, ceux-ci finiront dans le lac, par l'entremise du ruissellement dans ces baies. Nous précisons dans notre mémoire des moyens de prévention pour y parvenir.

1860 Neuvièmement : créer, dès 2023, un comité conjoint, le ministère de l'Environnement, SÉPAQ et APLM ayant comme objectif un partage d'informations et la tenue de discussions, avec comme mandat d'assurer la protection et la préservation à long terme du lac Montjoie, en continuité du travail effectué par l'APLM depuis 1969.

1865 Elle considère légitime d'être considérée et traitée en partenaire, compte tenu de son bagage de connaissances, son expertise du milieu et ses réalisations, tel que démontré. Ce comité, pour le secteur Montjoie, pourrait accueillir au besoin, en fonction des sujets et enjeux, des experts, ou personnes-ressources, bien entendu.

1870 En conclusion : la protection de ce milieu fragile exige des décisions responsables ainsi que respectueuses de son contexte environnemental et des décisions qui ont été prises historiquement. Le lac Montjoie, par tous les faits démontrant sa vulnérabilité, ne peut se permettre une approche réactive par essais et erreurs, dite « de gestion de risque ».

1875 Il ne peut donc pas et ne doit pas servir de laboratoire du type « on verra et s'ajustera », comme nous l'avons entendu en première partie des audiences, lorsqu'il y a eu des réponses qui ont été formulées par les promoteurs, car malheureusement il sera déjà trop tard si on attend de voir et de s'ajuster.

En effet, nous avons démontré qu'il ne s'agit pas d'un lac comme les autres, de par la faible alimentation de son bassin versant, son temps de renouvellement exceptionnellement lent, enclavé en milieu semi-urbain, le rendant ainsi sans protection.

1880 Assurer qu'il ne devienne au fil des ans, si les aménagements tels que proposés prennent forme, c'est-à-dire contaminé, comme les autres, mais plus rapidement, compte tenu de l'eau stagnante, par les espèces aquatiques envahissantes comme dans la majorité des lacs environnants, les contaminants organiques venant de l'achalandage hautement accru à la tête du lac, des apports additionnels en phosphore liés aux travaux de construction ainsi qu'à une  
1885 dégradation de la végétation riveraine piétinée par un volume trop nombreux d'utilisateurs, tout ceci ayant comme conséquence son vieillissement prématuré en accéléré.

Nous devons tous protéger ce bijou environnemental de la région. Vous comprendrez nos prétentions et nos demandes dans ce sens-là et pourquoi elles sont si importantes.

1890 Donc, justement, on doit tous protéger ce bijou environnemental de la région ainsi que soutenir son historique de préservation durement travaillé et gagné au fil des dernières décennies ainsi que pour les décennies à venir, face auquel nous avons tous la responsabilité de nous en assurer et non seulement de l'espérer.

1895 L'APLM tient à remercier la commission de nous avoir permis de faire cette démonstration soutenue et documentée par un historique environnemental de plus de 50 ans, qui nous voulions nous assurer qu'elle puisse être tenue en compte dans l'élaboration de ces recommandations auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune  
1900 et des Parcs, ces derniers étant, et nous y fondons nos attentes, récemment rattachés à son ministère à vocation, et nous le soulignons, environnementale.

1905 Merci de l'attention portée à notre intervention, et on comprendra, par notre présentation, que ce lac-là est comme un bijou protégé dans la région, ce qui est assez exceptionnel, et la raison pour laquelle nous sommes à ce point inquiets, fortement inquiets.

**LA COMMISSAIRE :**

1910 Merci beaucoup, Monsieur Lévesque. Je voudrais revenir, vu qu'on a un peu de temps, sur les espèces exotiques envahissantes. Au fil du temps, votre association qui existe depuis longtemps, quelles actions elle a demandées à ses membres, aux riverains? À quoi les gens s'astreignent dans le moment pour limiter cette propagation-là?

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

1915 C'est à plusieurs niveaux, donc pas de... quand je parlais de pas de pesticides, pas d'engrais, donc pas de terre noire, pas de compost. On sensibilise les riverains par rapport à ça. Pas d'embarcations extérieures, qui viennent de l'extérieur du lac. Donc, c'est ce qu'on préconise pour les riverains au lac Montjoie.

1920

**LA COMMISSAIRE :**

1925 D'accord. Alors, il n'y a pas de riverains autour de votre lac qui, par exemple, pourraient prendre leur planche à pagaie, aller en faire ailleurs autour et revenir pratiquer cette activité-là dans votre lac?

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

1930 Mais je vais être honnête, là; je ne peux pas signer de mon sang que ça ne se fait pas, mais on compte sur la collaboration des riverains qu'ils ne le fassent pas. Puis s'ils le font, bien, qu'ils ne l'utilisent pas dans le lac Montjoie.

**LA COMMISSAIRE :**

1935 O.K. J'aimerais savoir, parmi toutes les recommandations ou les préoccupations que vous avez exprimées, lesquelles ont été discutées avec les promoteurs et lesquelles sont nouvelles, suite à la prise de connaissance des documents puis de la première partie de l'audience?

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

1940

Je vous dirais qu'on a discuté... là, je vais être honnête dans ma réponse, là, on a discuté de pas mal de choses avec eux, on a eu plusieurs rencontres avec le Ministère. Ils ont été à l'écoute sur certaines choses, ils ont reculé, juste prendre le terme, reculé sur certains éléments. Bien, certains éléments... ça a été minoritaire par rapport à tout ce qu'on évoquait, et c'est ce qu'on... je regarde toutes les demandes, on a parlé de pas mal tout ça, là.

1945

Les embarcations extérieures, c'est drôle, parce que, jusqu'à voilà cinq, six mois, ce n'était pas question qu'il y en ait, de leur part, puis oups, voilà quatre, cinq mois on nous annonce que finalement on va le permettre. Ça, c'est vraiment, mais vraiment, pour nous, inacceptable. C'est comme mettre à risque de façon automatique le lac Montjoie, qui est fragile à cause de tout ce que j'ai expliqué en termes de son bassin d'eau.

1950

L'achalandage, on en a parlé. Traitement des eaux aussi, des stationnements, les toilettes dans baie Fleury, on a parlé de ça avec eux, les sentiers sur le lac au Chevreuil. Si vous voyez le lac au Chevreuil, c'est un milieu, c'est comme un milieu humide, comme je disais, on a parlé de ça avec eux. La piste cyclable, il n'était pas question qu'elle vienne sur le bord du lac, ça aussi on en a parlé.

1955

**LA COMMISSAIRE :**

1960

Monsieur Lévesque...

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

1965

Méthodes de construction... bien, là, je révise...

**LA COMMISSAIRE :**

1970

Oui, mais ça va, je suis obligée de vous couper pour le manque de temps, mais je vous remercie beaucoup, je vous remercie pour votre présentation puis pour les réponses fournies. Merci.

**M. ALAIN LÉVESQUE :**

1975 Bien. Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1980 Merci beaucoup, Monsieur Lévesque. Je vous souhaite une bonne soirée.

---

**M. ANDRÉ GRAVEL (DM68 et DM68.1)**

1985 **LE PRÉSIDENT :**

On va passer au prochain intervenant, c'est André Gravel. Donc, j'inviterais André Gravel à la table des intervenants, ici. Bonsoir, donc simple rappel d'usage : vous avez 15 minutes pour vous exprimer. Alors, nous vous écoutons.

1990

**M. ANDRÉ GRAVEL :**

J'ai une présentation PowerPoint. Oui?

1995 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, elle va être projetée sans problème.

**M. ANDRÉ GRAVEL :**

2000

Merci. Merci. Donc, tout d'abord, merci, Madame Paul, merci, Monsieur Morissette, pour votre écoute. Merci à ceux qui ont présenté aussi. On comprend mieux, hein? On comprend mieux les points de vue.

2005 Et puis je vais vous en présenter un ici ce soir, celui de... je crois qu'il n'a pas été discuté jusqu'à présent, qui est celui d'avoir un autre statut que celui d'être un parc pour l'agrandissement, pour le secteur nord.

2010 Donc, une nouvelle catégorie d'aire protégée que le gouvernement du Québec a créée en 2021, qui est reconnue à l'échelle du monde et qui s'appelle « les aires protégées d'utilisation durable ». Et je vais vous expliquer pourquoi.

2015 Donc, c'est un peu schématisé, j'avais peu de temps pour présenter, j'ai dit que je vais vous présenter ça de cette manière-là. Donc, l'objectif de la présentation, c'est de vous dire que l'agrandissement du parc du Mont-Orford, l'objectif devrait être d'avoir des écosystèmes forestiers, résilients et en santé. Tout cet agrandissement-là est boisé, et on devrait s'attarder à la résilience de ces écosystèmes-là.

2020 Maintenant, je pose une question, dès le départ : conservation et aires protégées, à quelle catégorie d'aire protégée devrait appartenir l'agrandissement du parc du Mont-Orford? Et je vais vous en parler plus loin.

2025 Je vais vous parler de voisins, les voisins du parc du Mont-Orford. Ma famille et moi, nous sommes des voisins forestiers. Nous possédons un terrain forestier juste à côté du parc du Mont-Orford, et nous avons une influence sur le parc, et le parc a de l'influence sur nous, selon ce qui se fait d'un côté ou l'autre.

Je vais vous parler aussi des changements que subissent les forêts et quatre propositions.

2030 Je fais de l'aménagement forestier avec ma famille depuis 25 ans, et je crois que je fais de la conservation. Maintenant, ce soir, on a parlé d'aires protégées, il y a une définition très claire qui vient d'entre autres Gratton, Louise Gratton, qui explique que faire de la conservation, ça peut être de la protection, comme des aires protégées. Ça peut être aussi la restauration, et ça peut être aussi une utilisation durable, donc à long terme, pour toutes les ressources, et c'est dans ce niveau-là que les propriétaires forestiers s'inscrivent.

2035 On pense souvent que les territoires n'ont pas été touchés dans le temps. Le grand territoire qui s'agrandit ou qui pourrait s'agrandir a été façonné par l'homme depuis plus de 150 ans. Et un

2040

exemple : des digues de roches en pleine forêt, ou encore, ça, c'est le sentier de l'Estrie qui va au mont des Trois-Lacs, qui est la deuxième photo plus bas, c'est un sentier qu'on appelle « de débuscage, de récolte de bois », et où il s'est frayé un chemin avec le temps.

2045

Et pour vous dire : le mont des Trois-Lacs, auparavant, ceux qu'on appelait « les bûcherons » avaient accédé même par l'arrière sur le sommet du mont des Trois-Lacs. Donc, on pense souvent qu'on est dans une forêt qui est vierge, ce n'est pas le cas.

2050

À l'échelle du monde, on s'est catégorisés en aire protégée, hein, on a créé des catégories : les parcs sont dans la catégorie II. Et le gouvernement du Québec a créé la catégorie VI. Ça fait depuis 2010 que Nature Québec a proposé d'avoir la catégorie VI, qui est une aire protégée d'utilisation durable.

2055

Donc, une nouvelle façon de faire la protection, mais qui permet de tenir compte, entre autres, des forêts qui changent ou des écosystèmes qui changent, au lieu de penser plutôt à la cloche de verre, comme si rien ne change.

2060

Car, comme vous l'avez entendu, nous faisons face à des espèces envahissantes en forêt, pour nos arbres, au niveau des insectes, au niveau des maladies ou encore nous avons des espèces envahissantes au niveau animal aussi, que ce soit des dindons sauvages ou les tiques sur les orignaux, qu'on n'avait pas auparavant. Donc, les forêts changent.

2065

Et ce qu'on nous a dit dans le document de connaissance, c'est que la température, qui est autour de 5.5 degrés actuellement, va monter de 2.7 degrés au cours des 100 prochaines années. C'est énorme, comme changement. Prétendre que mettre une cloche de verre et que tout ça va rester tout seul à sa place, c'est un risque que moi, en tant que propriétaire forestier, je ne prends pas.

2070

Donc, on a discuté, lors de l'audition précédente, de la partie nord qui pourrait devenir une réserve de biodiversité par rapport à la partie qui serait agrandie dans le parc. Quand on lit la définition de la réserve de biodiversité, ça restreint quand même beaucoup, beaucoup les usages, et ça ne permettrait pas d'interventions, par exemple s'il y avait une maladie importante ou s'il y avait, par exemple, comme on vit, l'agrile du frêne, qui est arrivé par le commerce dans les Grands Lacs en 2005 et qui aujourd'hui...

2075           Moi, j'ai récolté mes premiers frênes morts l'automne dernier sur ma propriété d'Orford, et je sais qu'ils vont presque tous mourir. Je sais ça. Mais c'est la même chose dans le parc. Le parc n'est pas isolé de ça. Donc, la réserve de biodiversité ne permettrait pas une intervention pour régénérer la forêt, pour recréer de l'habitat pour la faune.

2080           Vous savez, les hêtres qui meurent présentement avec la maladie corticale, ils produisaient des petites noix qu'on appelle « des faînes », pour les ours et aussi pour les petits mammifères. Il faudrait qu'on les remplace, ces hêtres-là, peut-être par des chênes. Mais parce que le parc ne permet pas d'intervention, on limite beaucoup, beaucoup l'évolution future de cette forêt-là.

2085           Donc, l'aire protégée d'utilisation durable permettrait entre autres des activités traditionnelles autochtones, permettrait des activités récréatives, évidemment, permettrait par exemple, et vous avez posé la question à l'autre audition, l'acériculture. Une grande partie de ces forêts-là est... et puis c'est une activité durable, et pourrait permettre aussi ce qu'on appelle « la foresterie de restauration ».

2090           Il n'y a pas de place là pour de la foresterie commerciale à grand volume. Ce n'est pas l'endroit pour ça. Par contre, de dire qu'on ne fait rien et que tout va se faire tout seul, peut-être que ce n'est pas une bonne idée.

2095           Pour vous dire, les forêts de l'Estrie... ça, c'est l'Estrie, et tout ce qui est en vert, c'est de la forêt. Donc, 76 % du territoire de l'Estrie est en forêt. Souvent, on pense qu'il y a un grand risque, les forêts sont plus importantes qu'elles ne l'étaient en Estrie il y a 100 ans. Elles ont presque doublé, puis elles prennent encore de l'envergure. Donc, l'Estrie est un territoire forestier, même si on parle rarement de ça.

2100           Les propriétaires privés, 92 % du territoire est privé, 8 % est public, et il y a un zonage agricole qui restreint déjà les usages, au niveau des terres privées. Les propriétaires sont engagés et sont engagés via, entre autres, c'est le logo que vous voyez là, qui est la certification FSC.

2105           C'est le petit logo que vous pouvez acheter du papier, vous pouvez acheter des contenants, tout ce qui touche des produits du bois, qui montre que les forêts sont aménagées de façon durable, selon 10 grands principes qui respectent les peuples autochtones, qui respectent les espèces menacées.

Et cette certification-là, 33 % du territoire de l'Estrie est certifié. On n'en a pas parlé jusqu'à présent, mais ça participe à la conservation du territoire de l'Estrie.

2110 La petite tache blanche que vous voyez, c'est ma forêt, avec la forêt de ma famille, mais vous voyez comme elle est proche, elle est vraiment proche du parc du Mont-Orford, et c'est 44 hectares. Tout à l'heure, un organisme de conservation a parlé d'une superficie de 88 hectares, celle-ci en a 44. Avec mes voisins, on en couvre environ 500. Tout d'un bloc.

2115 Et on sert probablement de lieu pour venir... le ravage d'hiver des chevreuils qui peut-être, parce que le parc n'a pas d'intervention, n'a pas de forêt jeune, les forêts vieillissent dans le parc, donc nous, on sert de lieu d'alimentation. On sert de transit aussi.

2120 Et vous voyez, en 130 ans, cette forêt-là a eu deux propriétaires. Donc, il y a une pérennité dans les activités. Et aujourd'hui, on parle d'aménagements écosystémiques, donc de mimer la nature quand on intervient.

2125 C'est pour votre information, c'est un peu petit, vous le lirez quand on l'agrandit, c'est pour dire un peu qu'est-ce qu'ils pensent, les propriétaires forestiers : ils pensent aux habitats, ils pensent à... le bois n'est qu'un élément. En général, moi, dans mon cas à moi, ce que je pense en premier avant de récolter un arbre, c'est : quel jeune arbre est en train de pousser qui va remplacer celui que je récolte.

2130 Donc, les forêts subissent des changements. Et puis est-ce que le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford en tient compte? J'ai lu le document sur l'état des connaissances, j'ai lu le document sur... on va passer à l'autre page, si vous voulez, parce que je vais manquer de temps.

2135 Et je n'ai pas retrouvé là une analyse des forêts du parc du Mont-Orford. J'ai lu le Plan de conservation. Au niveau des milieux forestiers, on parlait des forêts environnantes, la fragmentation des forêts environnantes, on a parlé aussi des arbres qui mourraient proches des campings, c'est la maladie corticale du hêtre, puis on devrait regarder dans l'ensemble du parc qu'il en meure beaucoup, dans le parc, comme d'autres essences d'arbres.

2140 Donc, je n'ai pas retrouvé là un milieu, un écosystème tel qu'il est, qui est dynamique, qui est en changement. Je trouve que ces constats-là auraient pu être faits, et ils ne sont pas faits présentement.

2145 Et puis ce qui me dérange, c'est que tout l'agrandissement au nord, on va à nouveau mettre une cloche de verre sur un territoire qui était auparavant détenu par une société forestière, qui la détenait depuis peut-être 100 ans, qui a renouvelé cette forêt-là, puis j'ai hâte d'entendre ceux qui feront les inventaires de biodiversité.

2150 La dernière fois qu'il y a eu une grande superficie comme ça acquise par un groupe de conservation d'une propriété forestière, ils ont été surpris de la biodiversité qu'il y avait dans cet espace-là. Donc, les interventions forestières ne veulent pas dire moins de biodiversité.

2155 Mais donc, ce qui m'embête, c'est qu'elle était renouvelée au nord, et la faune y allait, y allait pour manger, allait aussi pour se reproduire. Et là, toute la forêt va vieillir, vieillir, vieillir, et on n'y fera plus d'interventions. Donc, c'était ce que je voulais vous mettre en évidence, qu'une aire protégée d'utilisation durable permettrait une autre gestion, tout en gardant le reste du plan au niveau de la récréation, au niveau de l'accès au territoire.

2160 Donc, ça, je viens de vous en parler. Excusez-moi si ça paraît petit ici, je le vois à mes yeux. Donc ici, je vous ai mis des exemples. Comment on pourrait améliorer la santé de la population d'originaux.

2165 Vous savez, au Québec, on parle beaucoup du caribou, présentement. La population d'originaux décline à une vitesse très, très, très grande à l'échelle du Québec, en raison de la tique d'hiver puis en raison de la perte de son habitat. On en parle très peu, pourtant ça a un impact énorme, et ça inclut le parc du Mont-Orford.

2170 Un autre exemple : on ne se soucie pas des populations de chevreuils, de cerfs de Virginie. Il y a peut-être qu'elles sont déjà hautes, peut-être qu'on devrait penser à l'habitat pour qu'il y ait des strates de nourriture, des strates pour aussi de couvert.

On pourrait aussi améliorer la biodiversité en réintroduisant des essences, telles que le chêne, l'épinette rouge, le pin blanc, qui étaient présentes. Ce sont des espèces indigènes, on pourrait les réintroduire et c'est ça qui permettrait une aire protégée d'utilisation durable.

2175 Réduire l'effet de la mortalité chez le frêne et le hêtre. Avec les érables, on a beau appeler ça des érables, très souvent, ça compose 30 à 40 % du volume du nombre d'arbres, les hêtres et les frênes. Donc, c'est majeur, ce qui se passe actuellement, et on n'en a pas parlé beaucoup dans vos sessions.

2180 Vous savez, quand les forêts vieillissent, ce n'est plus de l'habitat pour le lièvre, ce n'est plus de l'habitat pour le lynx. On a une espèce envahissante qui est présente, qui est le nerprun bourdaine, qui est une espèce arbustive, qui est en train de tapisser le sol, qui empêche la régénération des autres espèces.

2185 Donc, quand on fait de la randonnée, on circule dans les forêts. Donc ça, c'est au mont Cathédrale, la photo, en bas, à droite. C'est un chablis. Donc, c'est le vent. La forêt n'attend pas après nous. Il y a un moment où elle va se régénérer par elle-même. Donc ça, c'est un chablis au mont Cathédrale, dans une forêt de sapins, principalement, qui avait besoin d'être régénérée. Donc, le vent l'a renversé, et puis on va recommencer le cycle.

2190 Mais ce qui se passe, c'est que les épisodes de vent sont plus soudains, sont plus forts qu'on avait avant. Les pluies sont... on a de la sécheresse, on a une grande pluie, on a, au bout de la ligne, plus d'eau, mais c'est concentré. Donc, on n'a plus les mêmes conditions qu'on avait pour faire croître une forêt, et c'est ce que je voulais partager avec vous.

2195 J'arriverais à mes quatre points, si vous êtes d'accord. Oui, cinq. Cinq. Je propose, et je l'ai dit, je propose de créer un statut d'aire protégée d'utilisation durable pour l'agrandissement. Je sais que je suis à contre-courant. Peut-être qu'on s'en reparlera il y a 10 ans... dans 10 ans. Dans 10 ans. D'accord? Je comprends ça, mais je tenais à vous en parler, parce que je ne l'ai pas entendu dans l'audition.

2200 Deuxièmement, je crois que l'état des connaissances sur la qualité des habitats du parc du Mont-Orford et l'état des espèces animales et végétales du territoire devraient être améliorés. C'est clair.

2205 Mettre en place un plan de conservation tenant compte des changements climatiques et des espèces envahissantes, animales et végétales, avec un plan d'action, pour améliorer la résilience du territoire.

2210 Reconnaître la contribution aussi par la gestion durable des forêts privées, puis la certification dans la sphère d'influence, j'appelle ça « la sphère d'influence du parc », donc autour du parc. Il y a une contribution des propriétaires qui pourrait être reconnue.

2215 Puis faire l'analyse des activités permises par le statut d'aire protégée d'utilisation durable, soit les activités récréatives qui sont proposées par SÉPAQ, la production acéricole, les activités traditionnelles, et même la foresterie de restauration, afin de rendre les écosystèmes forestiers plus résilients. C'est tout. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2220 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Gravel. J'ai senti votre déception par rapport à la taille des caractères sur votre présentation. Je tiens à vous rappeler, comme je l'ai fait pour certains autres, que votre mémoire est rendu public et disponible sur le site Web du BAPE, donc on pourra le consulter et évidemment peut-être agrandir certaines portions qui vous semblaient peut-être petites.

2225 Mais quoi qu'il en soit, nous l'avons lu aussi avant de vous accueillir. Puis parmi les points de recommandation avec lesquels vous avez terminé, il y avait le point sur le plan de conservation qui devrait intégrer mieux les changements climatiques.

2230 J'aimerais vous entendre sur certains paramètres, avec l'expérience et l'utilisation que vous faites du territoire, de certains paramètres qui pourraient ou qui devraient être intégrés dans un plan de conservation pour mieux tenir en compte les changements climatiques.

**M. ANDRÉ GRAVEL :**

2235 Évidemment, il y a un lien entre les forêts et les habitats pour les espèces fauniques. On a parlé de connectivité, il y a eu quelques présentations, je participe à cette connectivité-là. Moi, je crois qu'il faut renouveler les forêts.

2240 Ça nous prend des forêts un peu plus jeunes, des forêts un peu plus vieilles. J'en ai des plus vieilles, j'en ai des plus jeunes, de l'habitat d'hiver, de l'habitat d'été. Il faudrait mieux intégrer ça dans l'espace du parc du Mont-Orford, je crois. Ça, c'est une chose. Ça, c'est pour l'habitat.

2245 Maintenant, tenir compte de ce qui se passe. Quand on parle de la maladie corticale du hêtre, quelle sera la perte d'habitat pour la faune parce que des hêtres meurent? Et c'est un peu drôle, parce que les gros hêtres meurent, mais en mourant ils se régénèrent beaucoup avec des petits hêtres qui couvrent tout l'espace au sol. Ils envahissent, après. Donc, on devrait discuter de... le plan devrait tenir compte de ça.

2250 Je vais vous donner un autre exemple. Il nous arrive du sud, c'est arrivé du Japon, mais la pruche est touchée actuellement à environ une centaine de kilomètres de nous, ça migre vers le nord, c'est un puceron qui est en train de migrer vers le nord, et la pruche est présente dans nos forêts de feuillus, ici. Et elle sera assurément touchée d'ici 10 ans.

2255 Donc, qu'est-ce qu'on fait pour anticiper ça? Je vous ai parlé tantôt du hêtre, le hêtre, qui n'a plus les faînes, on pourrait enrichir avec des chênes qui vont produire des glands, qui vont produire de l'habitat dans le futur. C'est de l'anticipation, puis c'est de reconnaître que la forêt est dynamique et que peut-être qu'on peut l'aider un peu, au lieu de seulement croire qu'en ayant un espace aussi grand, que tout va bien se passer.

2260 Vous savez, dans la vie de tous les jours, je gère de très grands territoires, plus grands que ça, et je ne me permettrais pas ça pour l'agrandissement.

**LE PRÉSIDENT :**

2265 Parfait. Je vous remercie beaucoup. En terminant, je profiterais de votre présence pour une dernière petite question. Vous avez parlé, bon, d'une forêt qui appartenait à votre famille, de 44 hectares, qui se combinait à un plus grand territoire de 500 hectares, puis vous amenez l'idée de l'aire de protection, aire protégée d'utilisation durable, pardon.

2270 Quelle activité de prélèvement vous voyez ou vous envisagez? Comment ça peut fonctionner sur un grand territoire comme ça ou qu'est-ce que vous pratiquez déjà comme type de prélèvement, par machinerie ou autre, que vous pouvez partager avec nous, pour un peu nous donner des

exemples à quoi on peut s'attendre? Parce que c'est quand même un grand territoire que vous avez ou que vous avez connaissance.

2275

**M. ANDRÉ GRAVEL :**

Un peu comme l'agriculture, la foresterie s'est mécanisée. D'accord? Donc, on a... la scie à chaîne, il n'y en a presque plus d'utilisateurs de scie à chaîne. Moi, j'en fais un peu, mais c'est à petit volume. Donc, il faut former nos opérateurs.

2280

Et avec la certification, entre autres, il y a des opérateurs formés sur les espèces vulnérables, ils vont laisser... en abattant des chicots, qui vont systématiquement servir pour les oiseaux, pour le futur. Et donc, il y a moyen d'avoir, lors d'une récolte forestière, de créer l'habitat. On va laisser des amoncellements de branches qui vont créer encore une fois des sites pour la petite faune.

2285

Maintenant, présentement, je prends dans l'exemple de mes voisins et moi : moi, j'ai fait la récolte, et quand même à gros volume, en 2005. Mon voisin, il l'avait fait en 2004. Un autre voisin, il l'a fait en 2014. Un autre l'a fait en 2021.

2290

Là, ça dépend de la structure de notre forêt, mais nous, en ce qui nous concerne, on est au sud du lac Bran-de-Scie, au nord de la 220, la forêt est préservée, les cours d'eau sont préservés, les paysages sont préservés, et la forêt, elle se retrouve à être des forêts un peu plus vieilles, il y a des forêts plus jeunes.

2295

On est capables de créer cette dynamique-là, puis en plus de contribuer à l'activité aussi économique d'une région, parce qu'une région, comme l'Estrie est une région où il y a beaucoup d'utilisateurs de fibre de bois, et quand on quitte Sherbrooke, Magog, la majorité des villages vit de la forêt en Estrie, même si ça ne paraît pas à l'œil. Donc, il y a moyen de faire un aménagement forestier qui va tenir compte de toutes les ressources.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

C'est excellent. Je vous remercie beaucoup pour votre intervention, puis je vous souhaite une bonne soirée.

2305

**M. ANDRÉ GRAVEL :**

Merci. Merci pour votre écoute. Merci.

2310

---

**M. MICHEL COMEAU**

2315

**LE PRÉSIDENT :**

Ce serait au tour, tel que je l'ai annoncé au début de la séance, qu'on permettait les interventions spontanées à partir des gens qui étaient ici, en ligne ou en salle, nous en avons un qu'on va accueillir, c'est Michel Comeau. Donc, vous êtes invité à vous installer à l'avant pour venir discuter avec nous. Bonsoir, Monsieur Comeau. Nous vous écoutons.

2320

**M. MICHEL COMEAU :**

Je n'en doute pas. Bonsoir. Merci de nous accueillir, c'est très gentil à vous. Alors donc, Michel Comeau, vous l'avez dit, on est résidents adjacents, en plein cœur du parc du Mont-Orford, et on en est très heureux. On y habite depuis 20 ans, et on fait du canot et du kayak sur le marais du lac Brompton.

2325

Alors :

2330

Considérant que l'agrandissement du parc est une excellente nouvelle pour la région et qu'il assurera, nous l'espérons, la préservation du marais du lac Brompton situé à l'est dudit lac. Le marais est un milieu fragile pour sa faune, sa flore et de nombreuses espèces qui sont en danger ou vulnérables;

2335

Considérant qu'il serait trop facile de détruire ce milieu avec une fréquentation humaine trop intense, le brassage du fond par les avirons détruirait des sites de nidification de nombreuses espèces.;

2340            Considérant que le marais est une frayère capitale pour tous les poissons du Brompton et du Fraser, que de très nombreux, au fond, façonnent ce plan d'eau et des centaines de souches émergent ou sont à fleur d'eau;

2345            Considérant que le niveau d'eau fluctue de plusieurs pieds d'une saison à l'autre ou d'une année à l'autre;

2350            Considérant que, pour des usagers non-initiés, il est dangereux de s'y aventurer puisqu'il y a risque de chavirage, d'empalage et de blessure sur les branches et les racines immergées, qu'il est impossible de surveiller ce plan d'eau dû aux nombreux méandres et qu'il faut à tout prix éviter de répéter la triste expérience des dernières années du marais de la rivière aux Cerises de Magog, dû à un trop grand achalandage.

2355            Alors, nous demandons au BAPE et à la SÉPAQ, pour ce marais, de ne pas faire la location d'embarcations de type canot, kayak ou planche à pagaie.

2360            Si jamais cette demande n'est pas retenue par le BAPE ou la SÉPAQ, de limiter le nombre d'embarcations de type canot, planche et kayak à un maximum d'une dizaine, afin de ne pas surcharger le marais et que ces sorties soient dirigées par des guides expérimentés, afin d'éviter la destruction des habitats, les poubelles, canettes et autres, et éviter des incidents fâcheux d'usagers, ce qui arriverait pour sûr.

2365            Également, toujours dans le même objectif de préserver le marais, de considérer de le conserver dans son état actuel. Donc d'interdire de circuler avec des bateaux moteurs à essence dans le marais, et n'autoriser que des moteurs électriques, les canots et kayaks; de limiter l'accès au marais pour les non-résidents; d'installer dans tous les accès des panneaux d'interprétation expliquant la fragilité du milieu et d'y inscrire un code d'éthique conséquent; d'en informer les riverains, et si ce n'est pas respecté, d'imposer des amendes.

2370            À noter que nous sommes aussi des amateurs de planche à pagaie expérimentés. Jamais nous n'irions sur le marais avec ce genre d'embarcation. C'est trop risqué, très vaseux, il y a trop de sangsues. Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

2375

Merci, Monsieur Comeau pour votre présentation. J'aimerais peut-être échanger avec vous sur l'état actuel de la situation. Vous parlez donc de limiter les embarcations à peut-être une dizaine, c'est une proposition que vous faites, pas de location d'embarcations.

2380

Mais actuellement, la navigation ou à tout le moins l'utilisation de cet espace-là par différentes embarcations, ça se passe comment? Parce qu'il y a comme une connexion avec le nord du lac Brompton aussi, donc est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui s'y rendent pour aller explorer ou je ne sais trop? Bref...

2385

**M. MICHEL COMEAU :**

2390

Bien, « beaucoup », je dirais que non, mais il y en a. Ceux qui ont des embarcations à moteur, ils l'apprennent assez vite. Une fois que leur hélice a arraché, ils vont éviter d'y aller. On peut y circuler, mais il faut y aller excessivement lentement. Il devrait d'ailleurs y avoir des panneaux d'indication pour limiter la vitesse et limiter la force des moteurs.

2395

La plupart des gens qui vont là, c'est en canot, effectivement, ou en kayak. Comme moi, je n'ai jamais vu de monde en planche à pagaie, parce que c'est des riverains, puis ils connaissent le milieu, alors ils savent que c'est dangereux d'y circuler, justement parce que l'eau fluctue. Même pendant l'été, ça peut diminuer d'un pied ou deux.

2400

Alors, ça fait qu'il y a peu d'embarcations, mais malheureusement il y a du monde qui agissent incorrectement puis qui vont se promener à grande vitesse sur le lac puis qui arrachent partout où ils passent, nécessairement.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Puis au-delà de la sensibilisation, peut-être que vous faites avec les résidents qui vous accompagnent, est-ce qu'il y a de la signalisation ou est-ce qu'il y a des balises qui sont installées pour indiquer quoi que ce soit quand on entre dans ce secteur?

**M. MICHEL COMEAU :**

2410 Malheureusement, il n'y en a pas. Il y a eu, il y a deux ans, ils ont installé des flotteurs pour  
contrôler le myriophylle, ça fait que ça, ça a permis de ralentir l'accès puis de ralentir le flux  
d'embarcations. Mais à date, il n'y a aucune espèce d'indication, et c'est très malheureux. On a  
souvent fait la demande auprès du Canton, mais ce n'est pas arrivé encore.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup pour votre intervention, Monsieur Comeau. Je vous  
souhaite une belle soirée.

2420 **M. MICHEL COMEAU :**

Merci, vous aussi.

2425

---

**Mme ISABELLE SAMSON (DM65 et DM65.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Nous sommes prêts à pivoter vers une intervention par vidéo. Donc, c'est au tour d'Isabelle  
Samson, qui va nous rejoindre par vidéo. Donc, je ne sais pas si elle est en ligne, je crois que oui,  
donc on va attendre qu'elle nous rejoigne. Puis dès que vous êtes prête, Madame Samson, bonsoir,  
donc...

2435 **Mme ISABELLE SAMSON :**

Me voyez-vous?

**LE PRÉSIDENT :**

2440

Oui. On vous voit, on vous entend, et la parole est à vous, on vous écoute.

**Mme ISABELLE SAMSON :**

2445 O.K. Bon, merci, bonsoir à toute l'équipe. Merci de nous arranger aussi pour des modes vidéo, Monsieur le Président, Madame la Commissaire.

2450 C'est un mémoire général que je viens déposer, et puis je vais dire quand changer les diapos. Mais pour l'instant, je vais juste y aller *ad-lib*, avec une petite introduction à pourquoi nous sommes ici.

2455 En santé publique, on est des... moi, je suis la directrice de Santé publique de l'Estrie, depuis un an, et puis avant ça, bien, j'étais une grande habituée d'aller à des BAPE, surtout la partie 1, la santé publique est souvent présente pour les craintes d'impact sur la santé, et puis on est aussi, en amont de ça, on participe aussi beaucoup aux évaluations d'impacts sur l'environnement, comme dans la consultation du ministère de l'Environnement.

2460 Cette fois-ci, on n'a pas participé, ça fait qu'on n'a pas fait des grandes analyses sur ce dossier-là, et puis on a décidé de venir poser un mémoire, parce que je voudrais ouvrir peut-être vers l'enjeu... il y a un enjeu qui est la juste distribution, comme le dit le titre, la distribution des bénéfiques sur la santé.

2465 Ça fait que je fais un petit pas de recul, parce que souvent, au début, quand on était consultés par le ministère de l'Environnement, et puis souvent phase 1 du BAPE, au début, on parlait peu de l'humain, c'était surtout la faune et la flore, c'est bien correct.

2470 À un moment donné, on s'est mis à être inquiets pour l'humain, on a regardé beaucoup la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les sols. S'il y avait des craintes pour, bon, dans les SÉPAQ, on pourrait dire les eaux de baignade, avec les changements climatiques. Des fois, on peut avoir de la crainte pour la qualité de l'eau ou la qualité de l'air, avec les campings et plusieurs feux puis les particules fines.

2475 Alors, on a regardé ça, puis on a regardé petit à petit avec l'évolution du parc puis tout ça. On s'est mis à regarder les impacts psychologiques, les impacts sociaux, le bruit. Alors, il y a une très belle évolution.

Puis là, bien, le point d'aujourd'hui, c'est vraiment que quand on regarde tous ces impacts sur la santé, qui sont des fois négatifs, des fois positifs, dans un projet, il faut regarder la distribution de ces impacts-là.

2480 Alors, il y a des grands classiques que moi je peux penser à des BAPE que j'ai faits dans le passé, dans d'autres territoires, où c'est que tous les impacts négatifs étaient chez certaines personnes, puis les impacts positifs chez d'autres, bien là, on a un enjeu à mitiger.

2485 Ici, évidemment, le projet, il est fort positif : c'est un parc, c'est bon pour la santé, ça va de soi, je veux dire, les gens savent bien que ça nous permet d'être actifs, ça permet une socialisation, ça permet une socialisation en nature, une activité en nature, alors ça a toutes sortes de bienfaits.

2490 Donc, mon mémoire ne va pas vous décrire les bienfaits sur la santé, mais va plutôt vous parler de : est-ce que la SÉPAQ, est-ce que l'idée de la SÉPAQ permet une juste distribution de ces bienfaits-là associés au parc?

Et puis, donc on pourrait... je veux juste garder en tête peut-être la deuxième diapo, on pourrait passer à deux diapos. C'est-tu moi qui les contrôle? Non? La prochaine.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça se fait par la régie, Madame. Donc, vous avez simplement à dire de passer à une diapo, puis ça va se faire sans problème.

2500 **Mme ISABELLE SAMSON :**

2505 Moi, je les ai très grandes sur l'écran, mais ce n'est pas grave, je vais regarder en parallèle, mais je veux juste rappeler notre mission en santé publique, c'est diminuer la maladie, la mort qui est évitable, et aussi de promouvoir la santé, mais c'est aussi de réduire les inégalités sociales de santé. Ça fait que je voulais juste rappeler cet aspect-là de la mission, parce que c'est ici qu'on est pour ce présent mémoire.

2510 Et puis on voit très bien qu'il y a plusieurs effets positifs pour la santé. Là, on cite un mémoire qui n'est pas un mémoire de la... on met un diagramme qui n'est pas un diagramme de la Santé, mais qu'on a trouvé aussi dans de la documentation, je pense, sur le projet.

2515 Donc, on est en nature, il y a un contact avec la nature. Si on peut l'avoir avec une belle fréquence, une belle durée, bien, ça nous permet : activité physique, contacts sociaux, réduction du stress et toutes sortes d'autres bienfaits sur la santé, entre autres, qui sont documentés par un document assez récent de l'Institut de cardiologie de Montréal.

2520 Donc, des bienfaits sur la santé physiologique, psychologique et cognitive, dus à la nature. Mais est-ce que ces bienfaits-là sont accessibles à tous? Puis là, je ne suis pas une experte de la gestion de la SÉPAQ, alors je ne sais pas à quel point la SÉPAQ, le parc du Mont-Orford a une latitude par rapport aux directives de Québec sur la SÉPAQ.

2525 Mais si on va à la prochaine diapo – si on veut une juste distribution de ces bienfaits-là vers toute la population, alors qu'on sait que, typiquement, la SÉPAQ, c'est une clientèle souvent plus favorisée qui... voyons, pas qui consulte, qui y participe, bien, il faut penser aux notions d'accessibilité.

2530 Puis il y a plusieurs types d'accessibilité. Il y a l'accessibilité économique. Je sais qu'il y a eu des percées à ce niveau-là, mais des fois, il y a des journées gratuites en pleine semaine, parce qu'on ne veut pas trop qu'il y ait de l'achalandage le week-end, mais direct là, on voit qu'on crée des iniquités dans les retombées.

2535 Donc, est-ce qu'il y a d'autres façons d'avoir une meilleure accessibilité économique? Donc, c'est très bien au niveau de la grande SÉPAQ, une gratuité d'entrée pour les moins de 18 ans, mais est-ce qu'il y a d'autres choses qui peuvent être faites? Entre autres, tout ce qui est location d'équipement, ça a beau être gratuit pour les enfants, ce n'est pas gratuit pour les parents.

2540 Est-ce qu'il y a des modalités d'accès économique qui pourraient être rehaussées pour une partie de la population? Donner des billets, par exemple, des laissez-passer, et cetera, dans des événements. Ça fait qu'augmenter l'accessibilité économique, et non juste de la gratuité des fois sur les journées défavorables.

2545

Bien, c'est ça, c'est l'idée que, dans la diapo que je venais de vous montrer, qu'il y avait plusieurs barrières économiques, évidemment, aux activités de la SÉPAQ. Puis là, si on parle de la marche, ce n'est pas trop pire, mais quand on parle des autres activités, le coût monte rapidement, alors on en voit un petit peu sur...

2550

Voilà. Alors, on donne ici quelques exemples de coûts. Alors, j'imagine que je n'ai pas besoin de vous les donner dans les détails, parce que vous avez lu ou vous aurez à votre disposition le mémoire. Alors, on mettait quelques – bien, je l'avais un peu couvert – quelques idées pour une meilleure accessibilité économique.

2555

La prochaine diapo, c'est l'accessibilité physique. Pour l'accessibilité physique, bien, dans cette ère de changements climatiques, on ne veut pas trop que les gens utilisent la voiture, je pense qu'il y a des choses de prévues dans le parc à cet effet-là, mais encore faut-il se rendre à la zone du parc.

2560

Est-ce qu'il y a des navettes de prévues pour aller rejoindre les populations qui n'auraient pas de voiture, par exemple? Alors, ça, c'est un enjeu d'accessibilité physique. Alors, s'il y a une bonne accessibilité économique et une bonne accessibilité physique, on est plus capables d'aller chercher une juste distribution des bienfaits du parc à toute la population.

2565

Quand c'est accessible, aussi, on parle de personnes qui ont des limitations. Les petits bouts que j'ai regardés, je vois que c'est une préoccupation de l'équipe, de faire en sorte qu'il y ait une accessibilité universelle puis qu'il y ait des gens à mobilité réduite qui puissent y avoir accès. Ça fait que, ça, c'est bien. Mais il y a l'aspect d'accessibilité physique, tel que j'ai mentionné, de même se rendre au parc, pour les gens qui n'auraient pas de voiture.

2570

Donc, on mentionne quelques enjeux physiques, ici. Entre autres, présentement les gens qui vont au parc, ils sont beaucoup de Montréal, moins de l'Estrie que de Montréal. C'est qu'on voit, encore là, une prédominance axée sur la voiture pour se rendre au parc et en profiter.

2575

On sait que dans un des secteurs, on veut qu'il y ait une navette électrique, ou il y a des moyens de transport actifs, mais encore, comme j'ai dit, il faut se rendre au parc. Alors, j'ai quelques exemples aussi, qu'on a découverts pour les gens à mobilité réduite, ce qui était positif, mais on pense qu'il peut y avoir plus d'initiatives de faites.

Et pour l'accessibilité temporelle, peut-être moins un enjeu majeur, mais c'est sûr que, des fois, les SÉPAQ ferment très tôt, ou la location d'équipement, ça ferme très tôt. Est-ce qu'il y aurait façon d'augmenter ça pour les populations locales qui se déplaceraient plus en fin de journée, surtout s'il y a du transport d'organisé?

2580

Alors, c'est toutes ces pelures-là d'accessibilité qui feraient qu'on pourrait assurer une plus juste redistribution des bienfaits du parc.

2585

Et puis la dernière diapo, c'est l'accessibilité culturelle qu'on met de l'avant par rapport à : est-ce que les activités pensent aux multiples cultures, il faut s'ouvrir sur les différentes cultures – ah, là, je vois ma diapo au complet. Est-ce qu'on adapte nos activités aussi à d'autres cultures, à d'autres langues, des fois, ou avec des interprètes? Ça fait que ça, c'est l'accessibilité socioculturelle.

2590

Ça fait que toutes ces couches-là peuvent faire en sorte que la SÉPAQ est accessible à plus de gens. J'arrêtera là.

2595

On a quelques autres commentaires, mais je veux dire, je préférais juste, je voulais juste introduire rapidement cette notion de mémoire qu'au-delà de l'impact humain, puis qu'on regarde les impacts sur la santé physique, la santé psychologique, moi je pense que ça serait le fun, puis il y a peut-être des gens qui ont milité dans ce sens-là, à date, qu'on aille plus loin puis qu'on regarde la juste distribution des impacts positifs puis en introduisant, ici, les notions de différentes accessibilités.

2600

Alors, moi, j'arrêtera là, puis je prendrai vos questions. Je sais qu'il est tard pour tous, ça fait que je suis à votre disposition pour répondre à des questions.

#### **LA COMMISSAIRE :**

2605

Oui, Madame Samson, je commencerais par une première question qui concerne l'accessibilité socioculturelle. Dans votre mémoire, vous mentionnez que c'est une dimension qui est importante à considérer, mais vous ne développez pas, parce que ça touche trop de considérations extérieures au projet.

2610 Est-ce que vous pouvez élaborer un peu plus là-dessus? Vous pensez à quoi quand vous faites cette affirmation-là?

**Mme ISABELLE SAMSON :**

2615 Bien, « car c'est trop de considérations à l'extérieur du projet », bien, tout l'aspect de la langue, des fois, ça, c'est au-delà du projet. Mais autre que ça, je ne suis pas une experte de tout ce qui s'offre au niveau de la SÉPAQ, mais souvent, c'est : est-ce qu'il y a, quand il y a des parcours à pied puis on utilise notre téléphone pour avoir des interprétations, est-ce que plusieurs langues sont disponibles? Je sais que des fois on rend ça plus simple, le langage plus simple pour les  
2620 enfants.

Après ça, au niveau socioculturel, typiquement, est-ce que dans la publicité, dans les pancartes de la SÉPAQ, il y a une diversité au niveau des images qui fait que les gens se sentent interpellés, même s'ils sont d'une autre culture.

2625 Mais c'est ça. Je n'ai pas utilisé spécifiquement ce qui se passe au niveau de la SÉPAQ tout partout ni au niveau d'Orford.

**LA COMMISSAIRE :**

2630 Bien, non, je vous remercie pour la réponse. Je pense que c'est quand même assez éclairant. Vous mentionnez aussi dans votre mémoire, vous proposez de former une instance permanente qui veillerait à faciliter l'intégration du parc dans son milieu.

2635 Est-ce que vous croyez que cette instance-là, elle existe déjà ou ce serait quelque chose de nouveau qui devrait être créé?

**Mme ISABELLE SAMSON :**

2640 Bien ça, je sais qu'on est en phase 2 du parc, mais je ne suis pas au courant d'une instance, moi, qui fait ce travail-là, qui fore les différentes notions d'accessibilité pour une équité d'accès aux bienfaits des parcs et aux activités. Je ne suis pas consciente d'une instance qui existe déjà, à ce niveau-là.

**LA COMMISSAIRE :**

2645

O.K. Donc, vous verriez qui? Qui prendrait le leadership dans cette instance-là puis regrouperait... ce serait qui qui participerait? Parce que c'est quelque chose d'un peu particulier, de nouveau, alors vous verriez qui sur cette instance-là?

2650

**Mme ISABELLE SAMSON :**

2655

Oui. Bien là, je ne sais pas, moi, j'y vais dans l'optique de l'Estrie, puis je ne sais pas si ce serait plus au niveau provincial qu'il y aurait cette instance-là. Mais généralement, c'est ça. Sur cette instance-là, il faut qu'il y ait des gens à la SÉPAQ qui nous disent leur... il faut comprendre les contraintes économiques des différentes mesures.

2660

Mais il faudrait qu'il y ait des gens du communautaire, principalement, qui représentent les clientèles qui sont plus marginalisées, plus exclues, qui les connaissent bien. Il faudrait qu'il y ait des citoyens, qu'on aille les chercher, la participation citoyenne. C'est quand même un joyau de la population, les SÉPAQ.

2665

Puis il faudrait que, quand on va chercher... pour que le citoyen ait une voix, souvent on dit qu'il faudrait qu'elle soit un tiers de l'instance, mais il faut avoir en tête que ces personnes-là ne sont pas représentatives de toute leur culture, mais il faut avoir une diversité. Puis cette instance-là, aussi, avec des organismes communautaires puis des citoyens, les gens du parc, qui d'autre qui pourrait être là? Ça serait déjà un grand pas de fait.

2670

Je sais que, dépendant des types de population qu'on voudrait aller chercher, s'il y a des populations qui sont plus dans des handicaps ou des maladies ou des aspects de cet ordre-là, bien, c'est soit d'aller chercher au niveau du citoyen, mais encore là, le citoyen n'est pas supposé représenter l'ensemble des citoyens, il n'est qu'une voix citoyenne, ou d'aller vers les organismes qui les représentent.

2675

**LA COMMISSAIRE :**

O.K., je vous remercie beaucoup, Madame Samson.

**Mme ISABELLE SAMSON :**

2680            Là, je ne sais pas si toutes les SÉPAQ pourraient avoir des petits comités comme ça, ou ce serait mieux au niveau central ou les deux. Ça, je ne connais pas assez les rouages de l'organisation pour vous le dire.

**LA COMMISSAIRE :**

2685            Bien, je vous remercie beaucoup. Bonne soirée.

**LE PRÉSIDENT :**

2690            Merci beaucoup, Madame Samson, pour vos interventions. Je vous souhaite une belle soirée.

**Mme ISABELLE SAMSON :**

2695            Merci à vous, au revoir.

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

2700            Donc, je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce soir. Vous avez été généreux, nous vous en remercions. Je tiens simplement à vous souligner qu'il n'y a aucune rectification qui a été mentionnée pour la séance de ce soir.

2705            Donc, en plus des personnes qui sont intervenues, je tiens à remercier aussi toutes les personnes qui étaient dans la salle pour avoir favorisé un climat d'échange serein et respectueux, je vous en remercie beaucoup. Je tiens à remercier aussi toute l'équipe du BAPE, l'équipe technique aussi pour la séance de ce soir, c'est très apprécié.

2710

Je vous souligne que la commission reprend ses travaux demain à 13 h 30 ici même, selon les mêmes dispositions. Donc, nous allons tous aller nous reposer, et je vous souhaite une belle soirée. Merci beaucoup.

2715 **SÉANCE AJOURNÉE AU 4 AVRIL 2023 À 13 H 30**

2720 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

2725 Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :



2730 Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]  
Sténographe officielle bilingue